

La Prospérité

Quotidien d'Actions pour la Démocratie et le Développement

Plus de 20 ans d'expérience au service de la Nation

La Prospérité
Toujours
Plus Haut



Editeur-Directeur Général : Marcel Ngoyi Ngoyi Kyengi - Rédaction & Administration : 33, Avenue de la Paix, Mont Fleuri, Commune de Ngaliema
Contacts : Airtel : 0999915179 - Vodacom : 0818135157 - Whatsapp : 0826825982 - E-mail: ngoyimarcel@ymail.com
Récépissé de déclaration de Publication n°04/CAB.MCP/007/2002 - BP : 13.790 KINSHASA I/République Démocratique du Congo
Sites web : <http://www.laprosperteonline.net> & www.laprosperteonline

A la pointe de
l'actualité...

Protection du bassin du Congo pour l'échéance 2021-2025

COP26 : Félix Tshisekedi gagne 1,5 milliard USD de financement à Glasgow

P.2

RDC : Patrick Muyaya désigne les membres des organes du Comité d'Organisation des Etats Généraux de la Communication et médias

P.3

Matérialisation du Programme du Gouvernement Sama Budget : Aimé Boji et Elysé Bokumwana au coude-à-coude

P.4

**Célébrant son 10^{ème} anniversaire comme ASBL
SANRU organise deux journées
portes ouvertes du 12 au 13
novembre prochain**

P.5

**Conseil d'Etat : la
rentrée judiciaire
2021-2022 confirmée**

Appel des héritiers pour lundi 8 novembre

P.5

P.6

Série I n° 5699 mercredi 3 novembre 2021 - 21^{ème} Année - Prix : 3.000FC - 2USD

Bien-aimé, je souhaite que tu prospères à tous égards et sois en bonne santé comme prospère l'état de ton âme (3 Jean 2)

Protection du bassin du Congo pour l'échéance 2021-2025 **COP26 : Félix Tshisekedi gagne 1,5 milliard USD de financement à Glasgow**



La participation du Président Félix Tshisekedi à la Cop26 qui se tient à Glasgow, en Ecosse, apporte déjà des retombées en faveur de la République Démocratique du Congo et de toute l'Afrique. La plus séduisante, c'est le financement, entre 2021 et 2025, d'au moins 1,5 milliard de dollars américains, venu d'une dizaine de pays dont les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume Uni, en collaboration avec le Fonds Bezos pour la Terre. Cette somme colossale arrachée par le Chef de l'Etat congolais et Président en exercice de l'Union Africaine en marge de sa participation ce mardi 2 novembre 2021 à un panel de haut niveau sur place à Glasgow, vient appuyer les efforts des pays du bassin du Congo dans la préservation des

forêts, des tourbières et de toutes les réserves de carbones dans la sous-région.

Dans sa dynamique réaliste pour la renaissance de son pays au concert des nations, le Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de l'Union Africaine, Félix Tshisekedi Tshilombo, a également pris part active au Sommet sur l'accélération de l'adaptation de l'Afrique au changement climatique ce même mardi 2 novembre. En présence de ses pairs

africains, le Président Félix Tshisekedi a exprimé son engagement pour l'adaptation de l'Afrique à la crise climatique. Au cours de son allocution, le premier des africains a mis en relief différentes difficultés auxquelles est confronté le continent entier en ce qui concerne la crise climatique, en vue de l'atténuation des effets de cette catastrophe naturelle. « En effet, les

forêts du Bassin du Congo constitue le deuxième poumon du monde et contribue largement à la régulation de l'équilibre climatique mondial. Ce massif forestier est toutefois exposé aux risques de déforestation. Dans le cadre de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris, il est impératif de tenir compte d'atténuer ces risques car, autrement, il en résulterait une crise

écologique majeure. Dans le cadre de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale, la Comifac, les pays membres du bassin du Congo partagent la vision d'un avenir durable. A cet effet, ils focalisent leurs efforts sur l'amélioration de conditions de vie de leurs populations dans le but d'assurer que ces populations ne contribuent pas à dégrader les ressources forestières », a déclaré Félix Tshisekedi. Il a

insisté cependant sur le rôle que la République Démocratique du Congo, pays-solutions d'après lui, de manière particulière, est capable de jouer au vu de ses atouts. Dans son discours, le Président de la République a martelé également sur la protection des droits des peuples autochtones qu'il tient à observer scrupuleusement.

La Pros.

Déclaration conjointe

Soutien à la protection et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo (Glasgow COP26, le mardi 2 novembre 2021)

En référence à la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres du 2 novembre 2021 et à la promesse par laquelle ils s'engagent à « *œuvrer collectivement pour stopper et inverser la perte de surfaces forestières et la dégradation des terres à l'horizon 2030 tout en assurant un développement durable et favorisant une transformation rurale inclusive* », nous, les ministres et représentants des pays et organisations dont se compose la liste ci-dessous, soumettons la déclaration suivante par laquelle nous :

reconnaissons les biens et services écosystémiques dérivés des forêts du Bassin du Congo en Afrique centrale, deuxième plus grande forêt tropicale au monde. Cette reconnaissance porte également sur leur contribution essentielle à l'atténuation des changements climatiques mondiaux, aux précipitations dont bénéficient largement l'agriculture africaine, à la production hydroélectrique,

à la préservation de la biodiversité et à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, dont la poursuite des efforts visant à limiter la hausse de température planétaire à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Elles constituent les bases du développement durable, sont essentielles à la préservation des moyens de subsistance et à la culture des peuples autochtones et communautés locales ;

saluons le leadership politique des pays d'Afrique centrale qui ont soutenu le couvert forestier face aux pressions croissantes, y compris entre autres, à travers les engagements de la Déclaration de la COMIFAC de 2021 et les Lettres d'intention nationales signées avec CAFI en vertu de la Déclaration conjointe de CAFI de 2015, notant la nécessité de soutenir les efforts en travaillant en partenariat avec les pays d'Afrique centrale et les organisations régionales afin d'atteindre des objectifs définis conjointement ;

reconnaissons que les progrès

accomplis dans la lutte contre les facteurs systémiques à l'origine de la perte de surfaces forestières en Afrique centrale continueront de nécessiter un leadership de haut niveau, intersectoriel de la part des pays boisés d'Afrique centrale, mesuré sur la base de la réduction des pertes de surfaces forestières tout en répondant aux besoins locaux de développement économique durable et en mettant en œuvre des principes de gestion durable des ressources naturelles. Une mobilisation substantielle des ressources nationales et une aide financière à long terme de la communauté internationale s'imposent de la part des secteurs public et privé, tout en tenant compte de l'importance des cadres d'entreprises et de gouvernance propices aux investissements ;

reconnaissons que le maintien et le renforcement de la protection, de la gestion durable et de la restauration nécessitent un surcroît de financement provenant de sources publiques

et privées, compte tenu des biens et services fournis par les forêts du Bassin du Congo et de leur importance cruciale pour atteindre les objectifs locaux, régionaux et internationaux en matière de climat, de biodiversité et de développement, tout en reconnaissant également que des formes de soutien plus efficaces, efficaces et accessibles seront nécessaires pour aider les pays de cette région à mettre en œuvre des stratégies de développement ancrées dans la volonté de préserver ces précieuses forêts.

Nous manifestons aujourd'hui notre engagement à l'égard de cette région importante, en annonçant une contribution collective d'au moins **\$1.5 milliard** de financement entre 2021 et 2025, afin de soutenir les efforts et les résultats ambitieux dans la région pour protéger et maintenir les forêts du Bassin du Congo, tourbières et autres réserves de carbone essentielles pour la planète. Nous entendons consolider cet engagement au cours des prochaines années, en

cherchant à augmenter le financement et les investissements provenant d'un large éventail de sources publiques et privées, tout en améliorant les aspects de coordination, d'efficacité et d'accessibilité de ces initiatives. Nous invitons également d'autres donateurs à accroître significativement leur soutien à la protection et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Supporté par :

Union européenne

République fédérale d'Allemagne

République française

Japon

Royaume de Belgique

Royaume des Pays-Bas

Royaume de Norvège

Royaume de Suède

République de Corée

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Etats-Unis d'Amérique

Fonds Bezos pour la Terre

RDC : Patrick Muyaya désigne les membres des organes du Comité d'Organisation des Etats Généraux de la Communication et médias

Le Ministre de la Communication et médias, Patrick Muyaya, est plus que jamais motivé à rendre son secteur ses plus belles lettres de noblesse. Pour ce faire, il a signé deux arrêtés dans lequel il a désigné des membres des organes du Comité d'Organisation des Etats Généraux de la Communication et médias. Retrouvez, ci-dessous, l'intégralité de ces arrêtés.

Ministère de la communication et médias
Désignation de membres des organes du Comité d'organisation des Etats Généraux de la communication et médias.

Après adoption du projet de l'organisation des Etats Généraux de la Communication et Médias lors de la 23ème réunion du Conseil des Ministres, le Ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya a signé deux arrêtés ce 23 octobre 2021.

Le premier arrêté porte sur le lancement et l'organisation du processus des Etats Généraux de la Communication et



Médias en République Démocratique du Congo. Le second porte sur la désignation de membres du Comité d'organisation des Etats Généraux de la Communication et Médias. Dans le premier arrêté, il est clairement spécifié que le comité est présidé par Son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication et Médias et le bureau comprend un président, trois vice-présidents, trois rapporteurs, un trésorier et

des membres. Le Comité Scientifique est d'une grande importance en ce qu'il est l'organe technique chargé de l'élaboration des textes à soumettre aux Etats Généraux de la Communication et Médias. Sa composition a pris en compte la représentation de plusieurs corporations journalistiques, premiers partenaires de ces assises autant importantes. Ainsi, il est composé de personnalités provenant du secteur

politique(de parlementaires), de médias, de la justice et de praticiens du droit, du corps scientifique, de la société civile et le bureau restreint du Comité organisateur.

D'après l'arrêté, sont nommés membres du Bureau du Comité d'organisation des Etats Généraux de la Communication et Médias :

1. Jean-Pierre Kibambi Shintwa, Vice-président
2. Tito Ndombi, Vice-président
3. Floribert Luboto Ngwangu, Vice-président
4. Oboul Okwes, Rapporteur
5. Israël Mutala, Rapporteur

Sont aussi nommés membres du Bureau du Comité Scientifique des Etats Généraux :

1. Gaby Kuba, Vice-président
2. Tshivis Tshivuadi, Vice-président
3. Rose Masala, Membre

Sont enfin nommés membres du Comité Scientifique des Etats généraux :

1. Alain Nkoy, membre
2. Chantal Kanyimbo, membre
3. Kileba Pok- A- Mes, membre
4. Stéphane Kitutu, membre
5. Cédric Mwamba, membre
6. François- Claude Kabulo

Mwana Kabulo, membre

7. Jean- Chrétien Ekambo, membre

8. Malembe Tamandiak, Délégué du ministre

9. Tabasenge, Délégué du ministre

10. Charles Mugagga Mushizi, membre

Soulignons que les assises proprement dites seront précédées des travaux du Comité Scientifique. Ce dernier a pour mission de préparer les matières à traiter lors des Etats Généraux.

Cette rencontre connaîtra la participation de partenaires techniques du gouvernement tels que l'UNESCO, l'UNION EUROPÉENNE, l'AMBASSADE DE BELGIQUE, l'AMBASSADE DE SUISSE, la MONUSCO, l'USAID, l'AMABASSADE DES USA.

Ces assises sont organisées par le Ministère de la Communication et Médias sous le Haut patronage de S.E. le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo ; sous la supervision du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Cellule de communication

Etat de siège

Le Caucus de parlementaires de l'Ituri et du Nord-Kivu exige une rencontre des vérités autour de Félix Tshisekedi

Tous, à l'unisson, ont boycotté la plénière du lundi 1^{er} novembre récent, à l'Assemblée nationale, consacrée à la 11^{ème} prorogation de l'état de siège. Ils se disent indignés de constater que plusieurs mois après la proclamation de cette mesure d'exception au Nord-Kivu et en Ituri par le Président Félix Tshisekedi, les groupes armés et groupes rebelles opèrent en force et continuent de massacrer les populations dans ces deux provinces situées à l'Est de la République Démocratique du Congo. Eux, ce sont les Députés nationaux et Sénateurs du Nord-Kivu, de l'Ituri et d'autres provinces du pays. A travers une déclaration publiée lundi 1^{er} novembre 2021, ces parlementaires exigent des Honorables Modeste Bahati Lukwebo et Christophe Mbozo, respectivement Président du Sénat et Président de l'Assemblée nationale, l'organisation d'une

rencontre "des vérités" autour du Chef de l'Etat pour des solutions efficaces aux problèmes de toutes les deux provinces sous état de siège. En cas de rejet de leur appel, ils promettent de ne plus participer à toute prorogation. Dans l'entretemps, précise la déclaration, ils suspendent jusqu'à nouvel ordre leur participation aux plénières que convoquent les deux chambres du Parlement pour l'adoption de la Loi portant prorogation de l'Etat de siège au Nord-Kivu et en Ituri.

«Unis par le sort, les parlementaires de l'Ituri, Nord-Kivu et ceux d'autres provinces se sont réunis ce lundi, 01 novembre 2021, au Palais du peuple pour examiner la précarité de la situation sécuritaire qui prévaut actuellement dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu en plein régime exceptionnel. Après débat et analyse approfondie, les participants ont constaté



avec regret et déception que la situation sécuritaire de ces deux provinces s'est détériorée davantage pendant l'état de siège en cours», déplorent les parlementaires de l'Ituri, Nord-Kivu et d'autres provinces. Au regard de la persistance de cette situation, ils exigent la démission pure et simple des Gouverneurs militaires et de Gilbert Kabanda, Ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants qui, d'après eux, a prouvé suffisamment ses limites.

Dans leur déclaration évoquée ci-haut, ces représentants du peuple dénoncent la persistance de l'activisme des groupes armés locaux étrangers au Nord-Kivu et en Ituri, les tueries quasi permanente de la population civils dans leurs villages, le pillage des biens, l'incendie des maisons et des infrastructures sociales de base, le déplacement massif de la population dans tous les sens, l'occupation facile des entités par les groupes armés locaux et étrangers ainsi que le massacre et

pillage de bétails par les groupes armés.

«Etant préoccupés par ces souffrances extrêmes de nos populations, nous n'avons cessé d'entreprendre plusieurs démarches institutionnelles notamment, les audiences suivies de dépôt des memos, cahiers des charges, déclarations, descentes sur terrain, travaux en commissions parlementaires et adoption des résolutions pertinentes pour recadrer la marche de l'état de siège et des contacts téléphoniques personnels avec différentes autorités concernés, etc. Malheureusement, toutes ces démarches n'ont pas toujours été suivies des mesures appropriées de nature à améliorer la situation sécuritaire dans les deux provinces sous état de siège», font savoir les parlementaires du Nord-Kivu, Ituri et consorts. Alors, enfin, ils se disent disponibles pour tout échange, avec quiconque, pour le rétablissement de la sécurité à l'Est du pays.

La Pros.

Matérialisation du Programme du Gouvernement Sama Budget : Aimé Boji et Elysé Bokumwana au coude-à-coude

Des réalisations coulent dans tous les sens depuis l'investiture du Gouvernement Sama Lukonde. Il faut cependant noter le grand travail qu'abat le Ministère du Budget en vue de la matérialisation du Programme d'actions présenté par le Premier Ministre Jean-Michel Sama Lukonde aux Elus nationaux le 26 avril dernier.

Tenez ! Un véritable coup de génie jamais réussi auparavant en République Démocratique du Congo a eu lieu dernièrement. Dans le délai imparti, selon la Constitution, la loi sur la réédition des comptes, le Projet de Loi de finances exercice 2022 se trouvent sur la table de l'Honorable Mboso N'kodia Mpwanga, à l'Assemblée nationale. Aussi, le Projet de Loi de finances rectificatives exercice 2021, revu à la hausse, a été déposé également à l'Assemblée nationale dès l'ouverture de la session, mercredi 15 septembre dernier.

Ce n'est pas tout, les réserves de change à la Banque Centrale du Congo ont considérablement augmenté. En peu de temps, une litanie d'actions musclées réalisées par le Ministère du Budget. Grands artisans de ce record, Aimé Boji et Elysé Bokumwana, respectivement



bouger en RDC durant ce mandat du Président de République, Félix Antoine Tshisekedi.

«Les lignes bougent et elles vont réellement bouger», a-t-il épinglé avant de révéler une stratégie pragmatique mise en place pour parvenir à ces réalisations. «Nous avons travaillé d'arrache-pied en tenant compte de nos administrations respectives. Nous les avons

dans l'histoire de la République Démocratique du Congo (Budget rectificatif en augmentation et dépôt dans le délai).

Un dessein du ciel ou une simple coïncidence ? Difficile de s'y pencher lorsque les résultats tombent en rafale. Voici un bel exemple à suivre dans la gestion de la chose publique. Un tandem modèle au cœur d'un gouvernement qui bouge.

Il faut souligner que le Ministère de Budget avait été félicité par le Président de l'Assemblée Nationale et le FMI pendant la restitution de la première revue.

Qui est Elysé Bokumwana Maposo ? Né à Pimu, dans le secteur de Boso Djanoa, territoire de Bongandanga dans la Province de la Mongala, en date du 05 juin 1962.

Il est licencié en sciences économiques, option Gestion financière à l'Université Libre de Kinshasa (ULK). Expert en finances publiques (organisée par la Banque Mondiale à Dakar); Gestion des projets, brevet (Banque Mondiale); Suivi et évaluation (Banque Mondiale); Formation au CDMT (cadre des dépenses à Moyens Termes); Formation à l'initiation en informatique (organisée par la Banque Mondiale); Séminaire sur les comptes nationaux de la santé à Dakar (organisée par la Banque Mondiale, brevet d'études).

Elu député national en 2011, pour la 2^{ème} Législature et en 2018, 3^{ème} Législature dans la circonscription électorale de Bongandanga/Mongala, Elysé Bokumwana fut Rapporteur du sous-groupe chargé du personnel de la commission Économique et Financière à l'Assemblée nationale (Ecofin).

Nommé par ordonnance présidentielle, le 12 avril 2021 dernier comme Vice-ministre du Budget, Elysé Bokumwana est l'un des membres du Gouvernement Sama Lukonde, dit "gouvernement des Warriors". A ce poste, il contribue dans le renforcement, et est capable d'assumer avec brio ses fonctions en vue de faire face aux nombreux défis sécuritaires, de bonne gouvernance et maîtriser l'inflation monétaire susceptible de plonger encore le

pays dans le chaos. Le Vice-ministre du Budget a plusieurs performances à son temps en sa qualité de Conseiller Financier au Ministère de la Santé Publique pendant longtemps.

Etant un ancien fonctionnaire de l'État qui a travaillé longtemps au Ministère de la Santé Publique où il a fait ses premiers pas dans l'administration, son savoir-faire, son ardeur et sa conscience pour le travail bienfait avait retenu l'attention de ses chefs hiérarchiques qui n'ont pas hésité à le promouvoir.

Ceux qui ont œuvré à ses côtés le connaissent comme un fonctionnaire très assidu, intègre, discret, compétent et capable de préserver sa personnalité face aux tentatives de la corruption, etc.

Pour ces raisons précitées, beaucoup de ses amis estiment que le choix porté sur lui par le Président de la République n'est pas un fait du hasard, car il vient plutôt couronner une expertise accumulée pendant des années par ce haut cadre dont la carrière au sein de l'administration de la santé s'est caractérisée par des brillants résultats obtenus dans la gestion de finances publiques et les dossiers importants concernant le budget et les finances du Ministère de la Santé.

Par conséquent, il ne fait pas de doute que le Ministère du Budget Aimé Boji Sangara dispose d'un collaborateur connaissant bien le budget et qui pourra l'aider à mettre de l'ordre dans ce ministère aussi stratégique que celui du Budget. C'est donc un expert en Finances publiques et Budget qui est placé comme Vice-ministre du Budget. A coup sûr, son apport apportera un souffle nouveau dans la gestion des finances publiques de la RDC.

C'est dans ce cadre qu'un espoir peut être permis pour les cadres du Ministère du Budget, les experts et autres collaborateurs qui devront s'attendre à l'amélioration de leurs conditions de travail et à un meilleur encadrement de leur autorité, le vice-ministre qui ne ménagera aucun effort pour leur bien-être comme il venait de le faire en faveur du personnel de la santé. En effet, le choix porté sur la nouvelle équipe à la tête de ce Ministère est le plus judicieux pour le commun des mortels. C'est dans ce cadre que ceux qui ont eu à le fréquenter n'hésitent pas à remercier le Président de la République pour ce geste combien louable qu'il vient de poser en faveur des cadres de ce Ministère lesquels ne tarderont certes, pas à découvrir les qualités exceptionnelles et managériales de leurs nouveaux chefs à savoir le Vice-ministre du Budget Elysé Bokumwana Maposo et son titulaire en la personne de son Excellence Aimé Boji Sangara, tous deux anciens membres influents de la commission Ecofin de l'Assemblée Nationale. Le tandem Boji Sangara et Elysé Bokumwana ne manqueront certes pas d'apporter leur expertise et leur savoir-faire au profit du Ministère du Budget.

La Pros.



Ministre et Vice-Ministre du Budget du Gouvernement des Warriors, accomplissent à la carte la mission leur confiée.

Dans une interview réalisée lundi 20 septembre 2021, le Vice-Ministre Bokumwana a laissé entendre que ces différentes prouesses s'inscrivent dans la ligne droite de la vision du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, incarnée par le Premier Ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, laquelle vision tourne autour de l'amélioration des conditions de vie du peuple congolais. «Ce n'est pas encore arrivé là où nous voulons atteindre. C'est encore rien mais, nous allons continuer avec cet élan et vous allez voir que les choses vont aller dans le sens de diminuer les difficultés sociales que connaît le peuple congolais», a déclaré le Vice-ministre Elysé Bokumwana, qui a tenu également à réaffirmer sa détermination de voir les lignes

«poussées pour respecter le calendrier constitutionnel. Donc, aujourd'hui, nous sommes dans la joie que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a eu à déposer le Budget», a indiqué l'Autorité Morale du Parti de l'Unité Nationale. La complicité entre ces deux membres du gouvernement date d'il y a plusieurs années car ils étaient membres, au niveau de l'Assemblée nationale, de la Commission Ecofin.

Au niveau de cette commission, Elysé Bokumwana, en tant que Président en charge des dépenses de rémunérations, en 2011 et rapporteur du groupe des dépenses en 2018. En n'outre, les performances observées au Ministère du Budget pour avoir déposé le correctif budgétaire avec augmentation de 13,6% par rapport au budget initial 2021 et avoir les prévisions budgétaires 2022 réalistes et dans le délai constitutionnel, soit avant le 15 septembre, une première

Célébrant son 10^{ème} anniversaire comme ASBL
SANRU organise deux journées portes ouvertes du 12 au 13 novembre prochain

A l'occasion de la célébration de son 10^{ème} anniversaire comme ASBL, la Santé en milieu Rural, SANRU ASBL en sigle, va organiser 2 journées portes ouvertes en date du 12 et 13 novembre 2021, en son siège national sis au numéro 149 A/B boulevard du 30 juin, Kinshasa Gombe, référence immeuble Interpol. SANRU asbl prévoit de présenter à ses différents partenaires et la population, ses défis et réalisations dans la mise en œuvre de ses projets qui constituent un atout majeur pour le système de soins de santé en RDC.



Cette commémoration est une

opportunité pour SANRU ASBL de renforcer véritablement ses valeurs, fédérer ses différentes équipes autour des buts communs de l'organisation, remercier ses partenaires techniques et

financiers, présenter sa nouvelle localisation, ouvrir ses portes à la communauté et montrer son engagement dans le cadre des Soins de Santé Primaires pour contribuer à la réalisation de la

Couverture Santé Universelle en RDC. Pour les 2 jours des Portes Ouvertes SANRU ASBL va organiser : une exposition des produits SANRU asbl à travers ses différents projets, une présentation des réalisations des différents partenaires pour SANRU durant ces années et, enfin, une conférence de presse pour partager ses réalisations depuis sa création et les perspectives d'avenir.

Il sied de préciser que SANRU ASBL existe et œuvre au côté du gouvernement congolais avec une expérience de 40 ans et c'est le 3 novembre 2011 qu'elle était devenue officiellement une ASBL.

Mardi Bosengele

Appel des héritiers

1. Claudine est décédée le 16 juillet 2021 à Uetikon am See/ZH Disonama, né le 17 février 1971 à Kigali, Rwanda, célibataire originaire de la République démocratique du Congo, fille de Kiala Nkanu, né en 1939, décédé en 2001, et Marie Mukamndi, né en 1958, précédemment décédé en 2001.

2. Sont priés de déclarer la succession : toute succession complète et/ou les demi-frères et sœurs du testateur ou leurs descendants, en particulier de parents :

- a) le frère, Gerard Kiala Nkanu, né en 1967, domicile inconnu,
- b) la sœur, Mimi Mukamandi, née en 1977, domicile inconnu.

4. Ne doivent pas être frères et sœurs à part entière et/ou demi-nés du testateur ou leurs descendants sont appelés à être

Pour déclarer un héritage : de parents grands-parents :

- a) tous les frères et sœurs du père et/ou demi-nés ou devraient-ils ou sont déjà morts - leurs descendants possibles.
- b) tous les frères et sœurs mères et/ou demi-nés ou devraient-ils ou sont déjà morts - leurs descendants possibles.

Les personnes appelées sont priées de s'inscrire dans un délai d'une Année, depuis la publication de cet appel au Tribunal.

A Signaler.

Ce faisant, ils doivent soumettre des documents appropriés qui reflètent et leur

Montrent la qualité d'héritier; sinon ils sont exclus de l'héritage.

Considération. «

Dietikon, le 13 octobre 2021

TRIBUNAL DE DISTRICT DE DIETIKON

Einzelrichteramt in Erbschaftssachen

Case Postale

CH-8953 Dietikon

La Presse congolaise une fois de plus endeuillée
RDC : Tshitenge Lubabu s'est éteint à Kinshasa

Pèlerins sur la terre des hommes, nul ne peut résister au mystère du sommeil éternel. Alors que le pays ainsi que le monde entier avait encore besoin de ses services, la mort décide de l'arracher à l'affection des siens. Il s'agit bel et bien de Tshitenge Lubabu, cet ancien journaliste à la télévision zairoise, actuellement RTNC, qui s'en va, plume à la main.

D'après des sources dignes de foi, le sexagénaire serait décédé à la suite de la détérioration de son état de santé le week-end dernier à Kinshasa. Acheminé dans un hôpital de la place, l'homme n'a pas su tenir et a rendu l'âme.

De son vivant, le regretté Tshitenge Lubabu a travaillé aussi à la Radio France Internationale, à Jeune Afrique ainsi qu'à L'autre Afrique. « Tshitenge Lubabu s'est éteint à Kinshasa, le 31 octobre, à l'âge de 66 ans des suites d'une éprouvante maladie. Les mots manquent pour raconter tout ce que



fut cet ancien collaborateur à la plume acérée », témoigne Jeune Afrique. Il sied de retenir qu'au-delà de sa qualité de journaliste, Tshitenge Lubabu était un écrivain tout court. Il a publié plusieurs ouvrages tels que le Congo et son potentiel économique ; Adolphe Muzito "Non, la RD Congo n'est pas un pays riche ; Césaire et nous : une rencontre entre l'Afrique et les Amériques au XXIème siècle et tant d'autres. Dies irae, dies illa. Solvetsaerum in favilla. Paix à son âme.

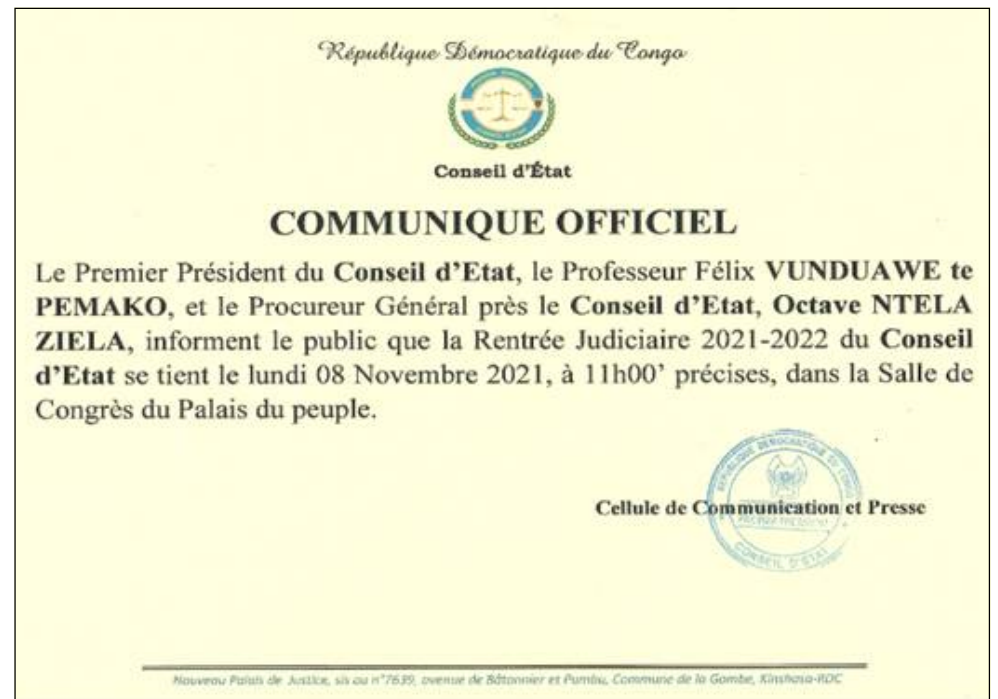
La Pros.

Conseil d'Etat : la rentrée judiciaire 2021-2022 confirmée pour lundi 8 Novembre



Comme de coutume chaque année, le Conseil d'Etat va procéder à la Rentrée Judiciaire 2021-2022. Cette audience publique et solennelle se tiendra lundi 8 novembre 2021, dans la salle de Congrès du Palais du

peuple. Le Premier Président du Conseil d'Etat, le Professeur Félix VUNDUAWA te PEMAKO a tenu à informer le public de ce grand rendez-vous judiciaire. République Démocratique du Congo



**Conseil d'Etat
COMMUNIQUE OFFICIEL**
Le Premier Président du Conseil d'Etat, le Professeur Félix VUNDUAWA te PEMAKO, et le Procureur Général près le Conseil d'Etat, Octave NTELA ZIELA,

informent le public que la Rentrée Judiciaire 2021-2022 du Conseil d'Etat se tient le lundi 08 Novembre 2021, à 11h00' précises, dans la Salle de Congrès du Palais du peuple. Cellule de Communication

Mobilisation des recettes et leurs affectations Sénat : Modeste Bahati rassure le cadre de la coopération économique belge



La journée de mardi 2 novembre 2021, à la Chambre haute du parlement était très riche pour Modeste Bahati, qui a reçu dans le cadre de la coopération économique avec la Belgique, Philippe Jacques Administrateur Général de la fiscalité de la Belgique, celui-ci était à la tête d'une forte délégation.

Au centre de cette Séance de travail, la mobilisation des recettes et leurs affectations rationnelles.

Au cours de cette audience, Modeste Bahati a fait part à ses hôtes de la volonté du Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi d'instaurer la bonne gouvernance et du travail abattu par son institution pour aider le gouvernement à mobiliser plus de recette afin de répondre aux besoins

de la population.

Le directeur général des impôts de la Belgique est en mission à Kinshasa pour conclure un nouveau programme entre son pays et la RDC basé sur la gouvernance financière. Programme qui consiste à la traçabilité des recettes dans la chaîne de dépense. Aussi, le président du sénat a échangé avec la journaliste internationale belge Colette Brackman avec qui il a parlé du réchauffement des relations entre la Belgique et la RDC. La journaliste a fortement loué la diplomatie parlementaire implémentée par Modeste Bahati avant de lancer un appel aux investisseurs belges de venir en RDC

La Pros.

RDC : plénière prévue aujourd'hui à l'Assemblée nationale

Plénière AN ce mercredi 03 nov/2021 à 12h

Ordre du jour :

Question orale avec débat adressée au VPM, ministre de l'intérieur au sujet de la perception des fonds sans quittance par les agents de la PCR.

Hon. LEMBI LIBULA
Rapporteur/AN



RDC-Belgique : des parlementaires belges sous la conduite de M. André Flahaut chez Sama Lukonde

***Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a reçu ce lundi 1^{er} novembre 2021 à la Primature, une délégation de parlementaires belges conduite par André Flahaut, ministre d'Etat belge et président honoraire du parlement fédéral de Belgique, dans le cadre de la relance du partenariat entre la République démocratique du Congo et le Royaume de Belgique. Beaucoup de questions dont celles relatives au processus électoral, à l'enseignement, à la santé, et aux petites et moyennes entreprises, ont été évoquées au cours de leurs échanges.**

André Flahaut, qui s'est confié à la presse au sortir de cette audience, a parlé d'un signal fort qui amplifie et donne du tonus à la reprise du partenariat et de contact entre la RDC et la Belgique, deux pays qui ont une histoire commune.

«L'échange avec le Premier Ministre était très important et

très intéressant aussi. Il s'est déroulé dans un très bon climat. Nous avons effectivement rappelé la philosophie et l'objectif de notre visite parlementaire ici en République démocratique du Congo. C'est une première depuis longtemps. Je crois que la symbolique est importante. On a aussi parlé de la symbolique entre nos deux Etats, notre histoire commune à laquelle il faut réfléchir de manière équilibrée», a dit l'homme d'Etat belge.

André Flahaut a également épinglé les différents domaines qui vont faire l'objet de cette reprise de contact rompu sous le régime précédent.

«On a parlé des défis qui sont aussi importants, qui sont définis aussi par le Chef de l'Etat. Il y a l'enseignement, la santé, la formation, les initiatives qui peuvent être prises en termes de partenariat, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises dans des domaines nouveaux», a-t-il renchéri avant d'annoncer



qu'un séminaire sera organisé avec le parlement congolais. « Il y a un séminaire qui se tiendra au palais du peuple

vendredi. Le premier ministre y participera peut-être. Il y a marqué son intérêt. On a aussi parlé de la CENI. On a parlé du processus électoral. On a parlé de futures visites de courtoisie et d'autres qui devront se faire. Mais simplement, il faut retenir que c'est une première en ce qui me concerne, mais c'est aussi un signal fort avec une symbolique forte pour amplifier, pour donner un peu plus de tonus à la reprise du partenariat et du contact entre nos deux pays», a-t-il conclu.

(Avec la Cellule de communication de la Primature)

Journée Internationale de lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes RDC : JED rend public son rapport annuel intitulé: «Mauvais temps pour la presse »

La célébration, le mardi 2 novembre 2021, de La « Journée Internationale de lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes » est célébrée en République Démocratique du Congo alors que le nouveau régime issu de l'alternance politique de 2019 totalise près de la moitié de son mandat, sur fond des manœuvres politiques pour l'organisation des prochaines élections prévues en 2023. C'est dans cette atmosphère que **Journaliste en danger (JED)** rend public son Rapport annuel 2021 sur l'état de la liberté de la presse et d'expression en RD Congo intitulé « **Mauvais temps pour la presse en RDC...** ».

Dans ce rapport, au moins 110 cas d'attaques diverses contre les journalistes et les médias ont été enregistrées cette année, dans un contexte général marqué par la crise sanitaire due à la pandémie du Covid-19, une autre crise politique consécutive à la rupture de la coalition « FCC- CACH » entre l'actuel Président Felix Tshisekedi et son prédécesseur Joseph Kabila. Sans oublier, la crise sécuritaire marquée par l'état de siège dans les deux provinces du Nord- Kivu et l'Ituri à l'Est du pays.

Pour cette année 2021, plus de la moitié des cas d'atteintes à la liberté de la presse, soit 51%, touchent à la sécurité physique des journalistes, et sont

constituées des menaces qui précèdent parfois les assassinats ; des agressions physiques et des journalistes contraints à vivre dans la clandestinité, loin de leurs maisons et de leurs familles pour échapper à la mort, suite à des menaces des miliciens ou des militants politiques. La multiplication des cas d'attaques et d'agressions physiques contre les journalistes, sont emblématiques d'une tendance à la détérioration de l'environnement sécuritaire de travail des médias qui s'est développée au cours de cette année et qui a culminé par 1 cas d'enlèvement et 3 cas d'assassinats des journalistes. Dans le lot des 110 cas d'atteintes diverses à la liberté de la presse, répertoriés sur l'ensemble du territoire national congolais, 48 cas ont été recensés à l'Est du pays dont 25 cas dans les deux provinces sous état de siège, à savoir le Nord-Kivu et l'Ituri. Trois ans après son accession au pouvoir et en dépit de ses nombreuses promesses faites à la presse, le nouveau pouvoir n'a toujours pas su lancer des signaux forts en faveur de la liberté de la presse. A ce jour, aucune action de grande envergure n'a été prise ni sur le plan politique, ni sur le plan judiciaire, ni sur le plan sécuritaire en faveur de l'exercice du métier de journaliste.

A l'analyse de la situation préoccupante actuelle de la

liberté de la presse en RDC et en vue de répondre aux attentes urgentes de la presse, JED demande au gouvernement la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes :

- Réformer sans délai, le cadre légal répressif actuel, à savoir, la Loi N°002 du 22 juin 1996, portant modalités de l'exercice de la liberté de la presse, en consacrant la dépénalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir ;
- Doter la RDC d'une loi d'accès à l'information qui fera obligation à tous les mandataires publics de publier toutes les informations d'intérêt général, non couvertes par le secret, pour des raisons de sécurité nationale
- Mettre fin aux arrestations des journalistes et aux suspensions arbitraires des médias en confiant à un organe de régulation indépendant l'exclusivité des prérogatives de sanctions et en sensibilisant les forces de sécurité et acteurs du monde judiciaire aux droits et devoirs des journalistes ;
- Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes doté des moyens et des relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre les professionnels du secteur ne restent pas impunies ;
- Mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes

Le G20 se termine par une note positive sur l'Afrique

***Aux termes des deux jours des travaux, les dirigeants des puissantes économies du monde ont réaffirmé leur accord de principe de mener des actions en faveur des économies les moins avancées et, particulièrement, l'Afrique.**

En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, les leaders mondiaux sont unanimes pour qu'une attention particulière soit accordée au continent Africain. En clair, des facilitations devraient être accordées aux pays africains pour obtenir les vaccins et à les produire sur place.

Tous sont conscients que laisser la population Africaine sans protection vaccinale est un danger pour toute la population du monde.

Sur l'allègement de la dette publique des économies les plus faibles, l'accord de principe arrêté au sommet de mai 2021 à Paris a été réaffirmé.

Au plan économique, le G20 a approuvé la réforme de la taxation internationale. Elle prévoit une taxation minimale à 15 % sur les multinationales avec l'objectif d'une mise en œuvre à l'horizon 2023.

Sur le climat, les leaders mondiaux ont convenu de poursuivre leurs échanges à Glasgow dans le cadre de la COP 26; d'ores et déjà, ils ont reconnu que l'Afrique et, particulièrement, la RDC ont un rôle important à jouer dans la problématique mondiale de réchauffement climatique.

Cellcom présidentielle

Seul le niveau primaire reste gratuit **EPST : Tony Mwaba fixe le minerval à 1000 FC dans les établissements publics**

« Pour l'année scolaire 2021-2022, le minerval est fixé à mille francs (mille francs congolais) par élève et par an des niveaux d'enseignement maternel, secondaire général, cycle court et des humanités. Perçu dès la rentrée scolaire, sous le contrôle du comité de gestion de l'école et du comité scolaire des parents d'élèves, le minerval est versé au compte du Fonds de Promotion de l'Education Nationale (FPEN) conformément au Décret n°06/015 du 23 mars 2006 portant création dudit fonds. C'est la décision du Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, le Professeur Tony Mwaba Kazadi, pour le bon déroulement de l'année scolaire 2021-2022 lancée depuis le 4 octobre 2021. Dans une circulaire adressée aux Gouverneurs de toutes les vingt-six provinces de la RDC pour exécution de cette mesure, le Warrior a dévoilé une série de mesures en rapport avec différents frais scolaires à payer dans les établissements aussi bien publics que privés agréés.



d'identification de l'élève, des frais du carnet de santé ainsi que des frais pour l'enseignement à distance. « J'insiste sur l'obligation de réduire drastiquement les frais à fixer par le Gouverneur de province sur proposition du Comité Provincial de l'EPST, en tenant compte des réalités socio-économiques locales et de veiller qu'ils ne soient pas créés. Par ce dernier, de nouveaux frais fantaisistes tels que (frais d'encadrement, frais ecclésiastiques, frais d'itinérance des autorités provinciales, etc.) », indique le

Professeur Tony Mwaba Kazadi, avant de préciser qu'il est formellement interdit aux gestionnaires des établissements publics de percevoir des frais de motivation. « L'Etat congolais s'étant engagé dans la politique d'amélioration des salaires des enseignants ainsi que des frais de fonctionnement aux établissements publics d'enseignement et aux bureaux gestionnaires, les frais d'assurances scolaires et frais d'identifications et de suivi informatisé des élèves

sont définitivement supprimés dans tous les établissements publics d'enseignement », précise-t-il.

Dans la même circulaire, peut-on lire, dans les établissements privés agréés, le Ministre Tony Mwaba fixe le minerval, les frais de bulletin scolaire, les frais de carte nationale d'identification pour élève, tous, à 1000fc. Ici, seuls les frais de participation aux épreuves dans des classes terminales ainsi que les frais d'internat seront fixés respectivement par les Gouverneurs de province et les promoteurs de toutes ces écoles. Seule rubrique qui a le coût le plus élevé c'est l'enseignement à distance, fixé à 5000fc. Ainsi, pour mettre en garde les indociles, le Professeur Tony Mwaba promet des sanctions sévères à quiconque ira à l'encontre de toutes ces dispositions qui s'inscrivent dans la ligne droite de la vision de Président de la République Félix Tshisekedi Tshilombo. Le Secrétaire Général à l'EPST est chargé de veiller à l'application de cette série de mesure.

La Pros.

A tous les niveaux de l'EPST, seul le primaire, dans les établissements publics, est gratuit conformément à la volonté du Président Félix Tshisekedi Tshilombo de permettre à tous les enfants du pays d'aller à l'école. Le Ministre Tony Mwaba laisse aux gouverneurs de chaque province, le pouvoir de fixer, aux niveaux maternel, secondaire, cycle et aux humanités, la hauteur des frais conformément aux dispositions de l'article 177 de

la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014. Il martèle, cependant, sur le fait qu'aucun gouverneur n'a le droit d'exagérer, pour permettre aux parents de s'acquitter de leur devoir sans beaucoup de peine. Dans ce cadre, il s'agit des frais de fonctionnement, du minerval, des frais de bulletins scolaires, des frais d'internat, des frais de participation à l'Examen d'Etat et au jury national du cycle court, des frais de carte nationale

Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique applique, depuis la rentrée scolaire 2019- 2020, la gratuité de renseignement primaire. Comme en 2020- 2021, l'année scolaire 2021- 2022 est placée sous le signe de la poursuite des efforts pour la consolidation et pérennisation de la gratuité. En conséquence, les frais scolaires sont définitivement et totalement supprimés pour les classes du cycle primaire des établissements publics d'enseignement. Ils ne peuvent ni être mentionnés sur les arrêtés provinciaux portant fixation des frais scolaires, ni être exigés aux parents pour quelque motif que ce soit. Il en est de même des frais suivants : minerval, prime d'assurance scolaire, frais de participation à l'ENAFEP et frais d'identification et suivi informatisé des élèves qui ne doivent plus être payés par les élèves du primaire des établissements publics d'enseignement.

Aux niveaux Maternel, Secondaire général. Cycle court et des humanités.

Les frais scolaires pour ces niveaux d'enseignement sont fixés conformément à l'article 177 de la loi cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement National qui dispose : **« les frais scolaires dans les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel sont fixés par arrêté du Gouverneur sur**

proposition du Comité Provincial ou Urbain de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

Il s'agit des frais ci-après :

1.2.1 Des frais de fonctionnement
Ces frais destinés à assurer uniquement le fonctionnement de l'école. Cependant, j'insiste sur l'obligation de réduire drastiquement les frais à fixés par le gouverneur de province sur proposition du comité provincial de l'EPST. En tenant compte des réalités socio-économiques locales et de veiller qu'ils ne soient créés. Par ce dernier, de nouveaux frais fantaisistes tels que (frais d'encadrement, frais ecclésiastiques, frais d'itinérance ses autorités provinciales, etc....)

1.2.2 Du minerval
Pour l'année scolaire 2021-2022, le minerval est fixé à mille francs congolais (1000fc) par élève et par an des niveaux d'enseignement du niveau maternel, secondaire général, cycle court et des humanités.

Perçu dès la rentrée scolaire, sous le contrôle du comité de gestion de l'école et du comité scolaire parents d'élève, le minerval est versé au compte du Fond de l'Education Nationale (FPEN) conformément au décret n° 06/015 du 23 mars 2006 portant création dudit fonds

1.2.3 Des frais de bulletin scolaire
Les frais de bulletins scolaires sont fixés à 1000fc par élève et par an sur toute l'étendue du territoire national, pour tous les élèves de niveau

maternel. D'enseignement secondaire général. Cycle court et des humanités. Conformément mon circulaire n° MIPST/CABMIN-ETAT/JLB/0776/2020 du 4 septembre 2020 relative aux directives sur le bulletin scolaire.

1.2.4 Des frais d'internat
Le frais d'internat dans les établissements publics d'enseignement sont fixés conjointement par le gestionnaire de l'établissement, le comité des parents et le représentant des pouvoirs publics. Conformément à l'article 178 de la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national. En tenant compte des réalités socio-économiques du milieu concerné.

1.2.5 Des frais de participation au jury national du jury du cycle court et l'examen d'Etat

Ces frais sont fixés par le gouverneur de province ; sur ma proposition du comité provincial de l'enseignement primaire, secondaire et technique.

1.2.6 Des frais pour l'enseignement à distance

Pour l'année scolaire 2021-2022, ces frais sont fixés à 5000fc par élève et par an pour tous les élèves des établissements publics d'enseignement secondaire et technique des écoles pilotent des provinces ciblées (Grand-Katanga, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Kinshasa, Kongo centrale)

1.2.7 Des frais de carte nationale d'identification de l'élève

(Suite en page 9)

Kinshasa, le.....

N°MINEPST/CABMIN / 2021

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le premier Ministre Chef du Gouvernement. (Avec l'expression de ma haute considération)
Hôtel du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe

- Son Excellence Monsieur le Vice- Premier Ministre de l'Intérieur la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières ;

- Son Excellence Madame le Vice- Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;

- Madame le secrétaire Général a.i. à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Enseignement primaire, Secondaire et Technique

- Madame, Monsieur le Directeur - Chef des services centraux de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (Tous) ;

- Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général du Syndicat des Enseignants de l'EPST(Tous)

- Monsieur le Président National de l'Association des Parents d'Elèves(Tous) ;

- Monsieur le Président National de l'Associations des promoteurs des Ecoles Privées Agréées(Tous)
Tous à Kinshasa

-Madame, Monsieur le Directeur

Provincial de l'EPST(Tous) ;

-Madame, Monsieur de l'EPST(Tous) ;

-Monsieur le Coordinateur Provincial des Ecoles Publiques Conventionnées(Tous) ;

-Monsieur le Président Provincial de l'Association des Parents d'Elèves(Tous) ;

-Monsieur le Président Provincial d'Ecoles Agréées (Tous) ;

-Madame, Monsieur l'Inspecteur Chef de pool de l'EPST(Tous) ;

-Madame, Monsieur le Coordinateur Diocésain communautaire, Sous-Provincial, Conseiller Résident de l'école publique conventionnée (Tous)

Objet : Directives revues sur les Frais de scolarité 2021-2022.

A Madame, Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa et de Province (Tous)

Madame, Monsieur le Gouverneur de province,

J'ai l'honneur de vous communiquer pour large diffusion et stricte exécution au niveau de tous les établissements d'enseignements maternel, primaire, secondaire et technique, aussi bien publics que privés agréés de votre province les dispositions ci-après portant sur les frais de scolarité de 2021-2022 :

DFS FRAIS SCOLAIRES DANS LES ETABLISSEMNTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE.

Au niveau primaire.

Sur Décision de Son excellence

Seul le niveau primaire reste gratuit **EPST : Tony Mwaba fixe le minerval à 1000 FC dans les établissements publics**

(Suite de la page 8)

Pour l'année scolaire 2021-2022, ces frais sont fixés à 1000fc par élève et par an pour les établissements publics d'enseignement secondaire et technique.

1.2.8 Des frais de carnet de santé Conformément à ma note circulaire n° MINEPST/CABMIN/012/2012 du 29 octobre 2012 introduisant le carnet de santé pour les pratiquants d'activités physiques et sportives dans la ville de Kinshasa et Lubumbashi. Mes frais dudit carnet sont fixés par les gouverneurs de deux villes concernées. Sur proposition du comité provincial de l'enseignement primaire, secondaire et technique. Sont concernés par le paiement de ces frais, tous les élèves des établissements publics d'enseignement secondaire et technique.

La fixation des frais ci-haut cités doit prendre en compte :

1. Les frais techniques destinés à assurer le fonctionnement des ateliers et laboratoires dans les établissements publics d'enseignement secondaire et technique :

2. Un appui pour suppléer aux besoins de l'enseignant et ce sous contrôle du comité de gestion de l'école, étant donné que la gratuité ne s'applique exclusivement qu'à l'école primaire.

1.3 Interdiction de «s frais de motivation

L'Etat congolais s'étant engagé dans la politique d'amélioration des salaires des enseignants ainsi que des frais de fonctionnement aux établissements publics d'enseignement et aux bureaux gestionnaires. Les frais de motivation, les frais d'assurances scolaires et frais d'identifications et de suivi informatisé des élèves sont définitivement supprimés dans les établissements publics d'enseignement.

1.4 Suppression de la pratique des clés de répartition

Il est formellement interdit aux comités provinciaux l'EPST de proposer à l'autorité provinciale ; dans leurs projets d'arrêtés, les clés de répartition pour le frais de fonctionnement perçu au niveau des établissements publics. De ce fait, ces frais scolaires payés par les élèves du niveau maternel, secondaire, cycle court et des humanités restent totalement à l'école.

2. Des frais scolaire dans les établissements privés agréés d'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique.

2.1 Des frais scolaire et d'internat Conformément à l'article 180 de la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'établissement national, les frais scolaires et d'internat dans les établissements privés agréés d'enseignement national sont fixés par

le promoteur, en concertation avec le comité scolaire de parents et le représentant des pouvoirs publics, en tenant compte des réalités socio-économiques.

2.2 Du minerval

Pour l'année scolaire 2021-2022, le minerval est fixé de 1000fc par élève et par an. Ces frais sont perçus et gérés conformément aux dispositions prises au point 1.2.2 de la présente circulaire0.

2.3 Des frais de bulletin scolaire, Il s'agit des frais ci-après :

1.2.1 Des frais de fonctionnement

Ces frais destinés à assurer uniquement le fonctionnement de l'école. Cependant, j'insiste sur l'obligation de réduire drastiquement les frais à fixés par le gouverneur de province sur proposition du comité provincial de l'EPST. En tenant compte des réalités socio-économiques locales et de veiller qu'ils ne soient créés. Par ce dernier, de nouveaux frais fantaisistes tels que (frais d'encadrement, frais ecclésiastiques, frais d'itinérance ses autorités provinciales, etc...)

1.2.2 Du minerval

Pour l'année scolaire 2021-2022, le minerval est fixé à mille francs congolais (1000fc) par élève et par an des niveaux d'enseignement du niveau maternel, secondaire général, cycle court et des humanités.

Perçu dès la rentrée scolaire, sous le contrôle du comité de gestion de l'école et du comité scolaire parents d'élève, le minerval est versé au compte du Fond de l'Education Nationale (FPEN) conformément au décret n° 06/015 du 23 mars 2006 portant création dudit fonds

1.2.3 Des frais de bulletin scolaire

Les frais de bulletins scolaires sont fixés à 1000fc par élève et par an sur toute l'étendue du territoire national, pour tous les élèves de niveau maternel. D'enseignement secondaire général. Cycle court et des humanités. Conformément mon circulaire n° MIPST/CABMIN-ETAT/JLB/0776/2020 du 4 septembre 2020 relative aux directives sur le bulletin scolaire.

1.2.4 Des frais d'internat

Le frais d'internat dans les établissements publics d'enseignement sont fixés conjointement par le gestionnaire de l'établissement, le comité des parents et le représentant des pouvoirs publics. Conformément à l'article 178 de la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national. En tenant compte des réalités socio-économiques du milieu concerné.

1.2.5 Des frais de participation au jury national du jury du cycle court ç l'examen d'Etat

Ces frais sont fixés par le gouverneur de province ; sur ma proposition du comité provincial de l'enseignement

primaire, secondaire et technique.

1.2.6 Des frais pour l'enseignement à distance

Pour l'année scolaire 2021-2022, ces frais sont fixés à 5000fc par élève et par an pour tous les élèves des établissements publics d'enseignement secondaire et technique des écoles pilotes des provinces ciblées (Grand-Katanga, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Kinshasa, Kongo centrale)

1.2.7 Des frais de carte nationale d'identification de l'élève

Pour l'année scolaire 2021-2022, ces frais sont fixés à 1000fc par élève et par an pour les établissements publics d'enseignement secondaire et technique.

1.2.8 Des frais de carnet de santé

Conformément à ma note circulaire n° MINEPST/CABMIN/012/2012 du 29 octobre 2021 introduisant le carnet de santé pour les pratiquants d'activités physiques et sportives dans la ville de Kinshasa et Lubumbashi, les frais dudit carnet sont fixés par les gouverneurs de deux villes concernées. Sur proposition du comité provincial de l'enseignement primaire, secondaire et technique.

Sont concernés par le paiement de ces frais, tous les élèves des établissements publics d'enseignement secondaire et technique.

La fixation des frais ci-haut cités doit prendre en compte :

1. Les frais techniques destinés à assurer le fonctionnement des ateliers et laboratoires dans les établissements publics d'enseignement secondaire et technique :

2. Un appui pour suppléer aux besoins de l'enseignant et ce sous contrôle du comité de gestion de l'école, étant donné que la gratuité ne s'applique exclusivement qu'à l'école primaire.

1.3 Interdiction des frais de motivation L'Etat congolais s'étant engagé dans la politique d'amélioration des salaires des enseignants ainsi que des frais de fonctionnement aux établissements publics d'enseignement et aux bureaux gestionnaires, les frais de motivation, les frais d'assurances scolaires et frais d'identifications et de suivi informatisé des élèves sont définitivement supprimés dans les établissements publics d'enseignement.

1.4 Suppression de la pratique des clés de répartition Il est formellement interdit aux comités provinciaux l'EPST de proposer à l'autorité provinciale ; dans leurs projets d'arrêtés, les clés de répartition pour le frais de fonctionnement perçu au niveau des établissements publics. De ce fait, ces frais scolaires payés par les élèves du niveau maternel, secondaire, cycle court et des

humanités restent totalement à l'école

2. Des frais scolaire dans les établissements privés agréés d'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique.

2.1 Des frais scolaire et d'internat Conformément à l'article 180 de la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'établissement national, les frais scolaires et d'internat dans les établissements privés agréés d'enseignement national sont fixés par le promoteur, en concertation avec le comité scolaire de parents et le représentant des pouvoirs publics, en tenant compte des réalités socio-économiques.

2.2 Du minerval

Pour l'année scolaire 2021-2022, le minerval est fixé de 1000fc par élève et par an. Ces frais sont perçus et gérés conformément aux dispositions prises au point 1.2.2 de la présente circulaire0.

2.3 Des frais de bulletin scolaire Conformément à circulaire n° MINEPST/CABMIN-ETAT/JLB/0776/2020 du 4 septembre 2020 relative aux directives sur le bulletin scolaire, les frais sont fixés à 1000fc par élève du primaire et du secondaire des établissements d'enseignement privés agréés.

2.4 Des frais de participation à l'ENAFEP, TENASOSP, au jury national du cycle court et à l'examen d'Etat

Ces frais sont fixés par le gouverneur de province, sur proposition du comité provincial de l'EPST

2.5 Des frais de la carte nationale d'identification

Pour l'année 2021-2022, les frais de la carte nationale et d'identification de l'élève sont fixés à 1000fc par élève et par an pour les élèves des établissements privés agréés d'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ; ils sont perçu par le chef d'établissement scolaire et versés au compte dédié à cette fin.

2.6. Des frais pour l'Enseignement à distance

Pour l'année scolaire 2021-2022, ces frais sont fixés à FC 5.000 (francs congolais cinq mille) par élève et par an pour tous les élèves des établissements privés agréés d'enseignement secondaire et technique des écoles pilotes des Provinces ciblées (Grand Katanga, Nord Kivu, Sud Kivu. Kinshasa. Kongo Central). Perçus dès la rentrée scolaire par le Chef d'établissement scolaire, ils sont versés au compte qui vous sera communiqué ultérieurement.

2.7. Des frais du carnet de santé

Conformément à la note circulaire N°MINEPSPICABMIN/012/2012 du 29/10/2012 introduisant le carnet de santé pour les pratiquants d'activités physiques et sportives dans les Villes de Kinshasa et Lubumbashi, les frais

du dit carnet sont fixés par les Gouverneurs de deux Villes concernées, sur proposition de la commission provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique. Sont concernés par le paiement de ces frais, tous les élèves des Etablissements privés agréés d'Enseignement Primaire. Secondaire et Technique.

III. DISPOSITIONS PRATIQUES

3.1. Les réunions des comités provinciaux de l'Enseignement Maternel, Primaire, Secondaire et Technique relatives aux propositions des frais de scolarité 2021-2022, à soumettre à la signature des Gouverneurs de Province, doivent se tenir dès la publication de la présente circulaire.

3.2. Le projet d'Arrêté Provincial portant fixation des frais scolaires, devra être transmis préalablement au Secrétariat Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, pour contrôle de conformité avant sa signature par le Gouverneur de Province.

3.3. Le secteur des assurances étant désormais libéralisés en République Démocratique du Congo, il appartient obligatoirement à chaque parent de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, une assurance pour son enfant conformément aux dispositions de l'Article 198 de la loi Cadre sus-évoquée.

3.4. Les frais scolaires sont obligatoirement fixés et payés en franc Congolais, en une seule tranche ou par échelonnement.

3.5. En vertu des dispositions de l'Article 20 de l'Ordonnance n°91-232 du 15 Août 1991 portant règlement d'Administration relatif au Personnel des Etablissements Publics d'enseignement Maternel, Primaire, Secondaire et Professionnel ainsi que l'Article 34 de l'Ordonnance n° 91-231 du 15 Aout 1991 portant règlement d'Administration relatif au Corps des Inspecteurs de l'Enseignement Maternel, Primaire. Secondaire et Professionnel, le personnel des Etablissements Publics d'Enseignement, les Inspecteurs ainsi que le personnel des structures du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique bénéficient de l'exemption des frais de minerval pour leurs enfants et paient, pour ceux-ci. La moitié d'autres frais.

IV. DISPOSTIONS FINALES

Tout gestionnaire de l'Enseignement Maternel, Primaire. Secondaire et Technique qui exigera les frais autres que ceux prévus par la présente circulaire sera passible des sanctions disciplinaires et judiciaires, Le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire. Secondaire et Technique, est chargé de l'exécution de la présente circulaire.

Professeur Tony MWABA KAZADI

La culture au top Freddy Tsimba a présenté le Film "Système K" au centre culturel Andrée Blouin

Réalisé par le Célèbre Réalisateur Français, René Baret, "Système K" est un film propre à Freddy Tsimba, qui a été tourné à Kinshasa, par des Artistes Sculpteurs, plasticiens voulant montrer les réalités du pays ainsi que la stigmatisation dont ils sont victimes.

C'est le Centre Andrée Blouin situé dans la commune de Kintambo qui a servi de cadre, le samedi 30 octobre dernier pour une conférence de présentation du film "Système K". Présidé par l'artiste congolais Freddy Tsimba, cette conférence a connu plusieurs étapes dont, l'exposition de son film.

Réalisé par René Baret, "Système K" est un film qui véhicule un message fort démontrant des faits sociaux et des réalités macabres de la République Démocratique du Congo, en général et de



la Ville de Kinshasa, en particulier.

Faisant allusion aux atrocités de l'Est du pays, des pénuries d'eau et du courant, le phénomène Kindoki et tant d'autres, tels sont les points forts contenus dans ce film,

œuvre de l'artiste sculpteur et plasticien congolais. « Notre seul moyen par lequel nous pouvons nous exprimer nous artistes c'est par notre art ; c'est pourquoi nous avons tourné ce film pour passer notre message sur ce que

nous vivons au Congo », confirme-t-il.

Dans ce même film, les acteurs qui sont généralement les hommes de l'art plastique et ou sculpture. A travers leurs œuvres, ces derniers ont aussi clamé la manière à laquelle ils sont traités dans la société. Sans aucune aide ou rescousse, ce film était réalisé et produit par les moyens de bord de l'artiste Freddy Tsimba, qui a, par la suite, lancé un appel aux autorités culturelles du pays de se souvenir d'eux et d'encadrer les jeunes qui aspirent à ce beau métier. Par ailleurs, les responsables du Centre Culturel Andrée Blouin mettent à la disposition de celui qui veut bien avoir ce film gratuitement. Il n'est pas vendu mais, il se donne gratuitement au siège du centre culturel Andrée Blouin.

Fidel Songo

EPST : toujours pas d'entente entre le gouvernement congolais et les syndicats des enseignants

Le gouvernement congolais a engagé depuis un certain temps un cadre de dialogue avec les syndicats des enseignants congolais pour tenter de juguler le mouvement de grève constatée dans la majorité des écoles à travers la République Démocratique du Congo. Selon les dernières négociations entamées entre les syndicats des enseignants et le gouvernement congolais, la reprise des cours dans les écoles en grève devrait intervenir le lundi 1^{er}

Novembre, conformément à l'appel lancé par l'intersyndical de l'enseignement primaire et secondaire (EPST). D'après le constat fait sur terrain le jour de la reprise, certains enseignants ont estimé qu'il fallait encore poursuivre avec la grève. Selon cette catégorie des enseignants, il est question que le gouvernement prenne en considération leurs revendications en apportant directement la solution quant à ce.

Dans la plupart des écoles ou

les élèves se sont présentés en vue de reprendre le cours, ils étaient, malgré eux, dans l'obligation de rentrer à la maison parce que leurs enseignants n'étaient pas présents au lieu de service. Ce constat n'a pas été que repérable dans la ville-province de Kinshasa, mais

aussi dans d'autres provinces de la République Démocratique du Congo, notamment dans la province de Tanganyika où les élèves étaient obligés de regagner leurs domiciles faute d'enseignants pour dispenser les leçons.

Landry Lumbwe

Musique : l'Artiste Mbiliala bel en concert le 6 Novembre à l'Hôtel Memling



TGV (Transport Global Villes)
Agence de voyage Kinshasa - Matadi - Boma - Kinshasa
Horaire Aller-retour : Chaque jour sur 7^{ème} Rue, Avenue de la Révolution, à côté de la DGI pour les voyageurs de Kinshasa et devant l'Hôtel Munganga pour ceux de Matadi avec ce Prix unique de 24.000 FC.
Heure de départ : 6h45' - Heure d'arrivée : 14h. Pour toute



réservation, appeler à Kinshasa au numéro (+243) 89 86 37 040 et à Matadi les (+243) 84 78 22 827 ; 89 92 69 829 et 89 58 98 018.

Voyager à bord de TGV, c'est le confort, la sécurité, la rapidité et la ponctualité. Essayez.

La Prospérité

Quotidien d'Actions pour la Démocratie et le Développement

Rédaction & Administration :
33, Avenue de la Paix, Mont Fleuri, Commune de Ngaliema
Airtel : 09 99 91 51 79
Vodacom : 081813 51 57
Whatsapp : 0826825982 : 0977296172

E-mail : ngoyimarcel@gmail.com
Sites web :

www.laprosperteonline.net ou
www.laprosperte.online

Récépissé de Déclaration de Publication n°04/CAB. MCP/007/2002

IMM. N°CD/KIN/RCCM/14-B-5262
Id. Nat. : F 54567 S

Editeur-Directeur Général

Marcel Ngoyi Ngoyi Kyengi

Directeur de Rédaction

Akumbakwa G.B.

Rédaction Centrale

Michel Onoseke, Flodel Songo, Landry Lumbwe, Jonathan Bafumwa, Grâce Daro, Chris Mutombo, Albert Yemba, Gloire Mfemfere, Steve Ilunga, Merdi Bosengele, Jules Ntambwe, Peter Tshibangu, Eugène Khonde, Jordache Diala, Guy Elongo, John Ngoyi, Niclette Ngoie, Peter Ngoyi

Desk Sportif

Guy-Louis Elongo

Culture & Chronique musicale

Jordache Diala

Représentation Provinciale

Bandundu (Kikwit)

Badyon Kawanda Bakiman

(0816702959, 0995308490)

Macaire Makinisi (0814069066)

Cyrille Poto-poto Choquez (0812677437)

Mbuta Twatila (0852835048)

Katanga (Lubumbashi)

Jean-Marie Yamukabo, Nkongie M.

Tomecheur

Lualaba

(Kolwezi)

Narcisse Kabamba

Kasai-Oriental

(Mbuji-Mayi)

Raphaël Muamba (0818025972)

Kabinda

Ngiefu Kabondo (0997753308)

Kasai Central

Kananga

Joël Stéphane Kande (0993278508),

Neville Mbuyi (0827625065),

Van Frédéric Tshilanda

Kasai

Tshikapa

Léonard Muamba

Kongo Central

Matadi : Charles Nguvulu, Byby Bavila

Basolokele, Pontul

Kisantu : Olivia Klir

Boma : Jules Aubin Thamba

Nord-Kivu (Goma)

Guellord Risasi

Jean Ngaviro

Bukavu

Frédéric Bagalwa

Beni

Roger Onzi

Comptabilité, Administration & Finances

Bakalo Kalombo

Distribution & Vente

Pamphile Yengo, Rose Muntumpe,

Schekinah Kibundulu, Bernis Kitenge

PAO

Jimmy Biata, Jules Ntambwe

Webmasters

Justin Tshimueneka, Peter Ngoyi,

P. Piardon, John Ngoyi, Chris Mutombo

Caricaturiste

Rodrigue Muladika

Assistants Techniques

Willy Ngoyi, CNNK, Tschedo

Impression

Terra Nova

Tribune

Joseph Mukungubila appelle les Institutions Internationales à stopper l'envahissement du Congo

C'est de cette façon que les résolutions doivent être prises sur le Congo. Vous savez pertinemment bien que le Congo est convoité par plusieurs nations, notamment les Rwandais, mais aujourd'hui je vous demande, à vous qui constituez les institutions internationales les plus importantes de prendre sans retard les décisions pour stopper l'élan de tous les envahisseurs du Congo. Que toutes ces institutions internationales se mettent ensemble, qu'elles se réunissent avec des résolutions de faire respecter la souveraineté du Congo.



En accordant au peuple congolais de se réorganiser avec comme chef l'Eternel Dieu lui-même qui doit gouverner le peuple par son Christ et la frappe de Dieu sur les habitants de la Terre va nettement s'arrêter. Corona et toutes les calamités vont disparaître dans le monde entier. Et la paix va engendrer la prospérité sur toute la planète, dans tous les domaines. Ce sera comme une renaissance de vie, politiquement, économiquement, scientifiquement... Non seulement au Congo mais aussi, partout ailleurs.

Joseph Mukungubila Mutombo

Andy Nyangi Lelo: le programme des obsèques est là !

Voici comment se présente le programme des funérailles de mon père ANDY NYANGI LELO:

Lundi 8 novembre 2021

-20h00 à 6h00 : veillée mortuaire dans la salle polyvalente d'inga sur l'avenue Inga non loin du super marché YESU NI DJIBU commune de BANDALUNGWA

MARDI 9 novembre 2021

-8h00 : levée du corps à l'hôpital du cinquantenaire suivi d'un bref passage à la RtnC 1 et exposition à la rtnC 2

11h 30 : INHUMATION au CIMETIÈRE KIMBERLY

Doux repos Andy NYANGI LELO

En attendant le deuil se tient sur l'avenue Kimpalapala numéro 40.

C/Ngaliema Ozone.


Arrêt: Sheraton.

Taxis Sola

Ce communiqué tient lieu de faire-part.

Sénat : les Sénateurs conviés à la plénière d'aujourd'hui

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Kinshasa, le




N/Réf: 133 /CAB/RAP/04/SENAT/S.O.S.2021

COMMUNIQUE OFFICIEL

Honorables Sénateurs et Chers Collègues, pour des raisons indépendantes de sa bonne volonté, le Bureau du Sénat vous informe que la séance plénière prévue ce lundi 1^{er} novembre 2021 à 14h00', sur l'examen et l'adoption du projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo, a été renvoyée à ce mercredi 3 novembre 2021 à 14h00', dans la Salle des Conférences Internationales du Palais du Peuple.

Fait à Kinshasa, le 1^{er} novembre 2021

Michel KANYIMBU SHINDANY



Palais du Peuple
Kinshasa/Lingwala

E-mail : cabinetrappporteur@senat.cd
Tél : +243 975 996 497

Lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes **JHR-JDH/RDC insiste sur la dépénalisation de délit de presse**

Célébrée le 02 novembre de chaque année, la journée internationale de la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes de cette année 2021 s'est passée dans un contexte plus particulier pour la République Démocratique du Congo suite à la situation sanitaire secouée par la pandémie de la Covid-19. Prince Murhula, Gestionnaire principal de l'ONG "Journaliste des Droits Humains (JDH)", a, dans un communiqué, souligné le bien-fondé de cette restriction des professionnels des médias mais, a aussi, fourni quelques recommandations allant dans le sens de la commémoration de cette journée combien très importante pour les journalistes.

«Avec une situation sanitaire secouée par la pandémie de la Covid 19, en plein état d'urgence dans le grand Nord, le régime politique de la RDC subit des pressions pour l'organisation des élections prochaines en 2023 », a-t-il déclaré avant d'ajouter que dans ce contexte, les journalistes congolais ne sont pas à l'abri des intimidations et menaces.



Il a, par ailleurs, rappelé quelques données tirées d'un rapport fait et publié par la structure "Journaliste En Danger" le 2 novembre 2021, intitulé

« mauvais temps pour la presse ». Selon ce rapport, il y a eu pas moins de 110 cas d'attaques diverses pour les journalistes et les médias

répertoriés en RDC. 51% de ces cas touchent à la sécurité physique des journalistes. Ils sont constitués des menaces qui aboutissent à des assassinats, agressions physiques et parfois poussent les journalistes à vivre en clandestinité. Ces menaces ont comme sources des militants politiques.

«Face à cette situation, Journalists for Human Rights (JHR/JDH) joint sa voix à celles d'autres organisations pour dénoncer cette situation qui paralyse le travail des journalistes congolais.

De ce fait, il encourage les journalistes congolais à travailler en tout professionnalisme dans le respect du code d'éthique des journalistes congolais et les lois du pays», a-t-il déclaré.

Il revient de souligner que JHR-RDC recommande cependant au Gouvernement Congolais de protéger les journalistes congolais à travers la dépénalisation de délit de presse, doter le pays d'une loi d'accès à l'information et mettre fin à l'impunité des crimes que subissent les journalistes en RDC.

Jules Ntambwe

Après une enquêtes des juridictions et prisons **La Licopadel dénonce les mauvaises détentions des détenus**

Les conditions des détenus et prisonniers dans les juridictions, prisons, cachots et amigios de la Police nationale congolaise reste une préoccupation de la Ligue congolaise pour la paix, les droits de l'homme et les élections (LICOPADEL) que dirige Me Pindu Patrick. A cet effet, une enquête a été menée du 17 au 18 et du 25 au 28 août 2021 dans les territoires de Kasangulu, Madimba et Mbanza-ngungu pour palper du doigt les conditions des paisibles citoyens congolais incarcérés. Aussi, l'équipe de la Licopadel en a profité pour jauger l'évolution de traitement des dossiers judiciaires des personnes vivant avec handicap, des enfants et Albinos dans les institutions prés-citées pendant cette période de la Covid-19.

Ces enquêtes ont été menées dans le cadre des deux Programmes dénommés "Promouvoir la démocratie, les Droits de l'homme, la Bonne Gouvernance, la Lutte contre la Corruption et Accès à la Justice et Assistance Judiciaire de la Population marginalisée" mis sur pied par la Ligue congolaise pour la Paix, les Droits de l'Homme et les Elections en sigle LICOPADEL. Ces programmes ont permis aux Défenseurs des Droits de l'homme d'enquêter dans différents territoires du Kongo Central sur les conditions de détention des détenus et prisonniers dans les Juridictions judiciaires et Prisons, cachots et Amigios de la PNC des trois territoires. Durant 6 jours,



soit du 17 au 18 et du 25 au 28 Août 2021, cette enquête a révélé les détenus vivent dans des conditions inhumaines. Pour Kasangulu, 173 détenus sont dans la prison centrale et Amigios; à Madimba, 17 détenus et à Mbanza-ngungu 462 détenus. En effet, la Licopadel a collecté des données fiables relatives aux conditions de détention des détenus des PVH, des Femmes et des Enfants pendant la période de Covid 19 pour le mois de septembre 2021.

Malgré les discours des autorités congolaises sur l'Etat de droit, c'est-à-dire, mettre fin à l'impunité et aux violences, la Licopadel souligne que les réalités sur les terrains sont contraires. Son rapport confirme que le RDC est loin d'un Etat de droits. Autrement, la RDC souffre d'application des textes Juridiques relatifs aux droits des détenus en particulier et, en général, les respects

des droits de l'homme.

Ce rapport conclut une série de recommandations, prenant en compte les obligations de l'Etat selon les Instruments Juridiques, Régionaux, Internationaux et la Constitution de la RDC et le rôle de la Société Civile. La mise en œuvre de ces recommandations par les autorités Congolaises est essentiellement de rendre possible le respect des droits de l'homme en RDC.

Au terme de ce rapport, les enquêteurs ont tenté de décrire des abus constatés sur terrain dans le traitement des dossiers et mauvaises conditions de détention et ce, en violation des Droits des enfants en particulier et en droit de l'homme, en général.

L'analyse faite est que les réalités sont les mêmes quant aux conditions des détentions et traitement des

dossiers des vulnérables. La plupart de vulnérables ne sont pas assistés par des conseils. Et, la plupart des populations de ces trois territoires ne vivent que de leurs activités agricoles qui leurs permettent de survivre.

"Lors de notre passage dans ces territoires, nous avons rencontré des gens qui sont victimes d'une infraction et à cause de manque des moyens financiers sont incapables de saisir les instances judiciaires pour se faire rétablir dans leurs droits", soulignent-ils. Et d'ajouter que notre souci majeur c'est d'assister les personnes vulnérables car, l'accompagnement d'un avocat s'avère important pour une personne qui est poursuivie ou victime d'une infraction.

Au fond, ces enquêtes permettront d'améliorer les conditions de détentions des détenus, prévenus dans l'intérêt de réduire le cas des violations de droits de l'homme et, enfin, renforcer le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Car, le respect de la dignité et de valeur humaine constituent la substance des droits de l'homme. Pour confirmer son attachement au respect de droit de l'homme et aux libertés fondamentales, la Constitution de la RDC s'appesantit sur les droits civils et politiques ainsi que les droits des détenus. Il sied de souligner que ces enquêtes ont été menées avec l'appui de l'ONG internationale NED et en collaboration avec d'autres organisations de la société civile.

Jules Ntambwe

COP26 : Plus de cent dirigeants promettent de mettre un terme à la déforestation

· Aujourd'hui (mardi) à la COP26 des dirigeants représentant plus de 85 % des forêts du monde se sont engagés à stopper et inverser d'ici 2030 la déforestation et la dégradation des sols.

· 8,75 milliards de livres (10,3 milliards d'euros) de fonds publics et 5,3 milliards de livres (6,2 milliards d'euros) de financements privés seront consacrés à la protection et à la restauration des forêts.

· Ces annonces font partie d'un ensemble sans précédent d'engagements économiques et politiques visant à stopper la déforestation dans le monde.

Dans la plus grande avancée réalisée en une génération pour la protection des forêts du monde, plus de cent dirigeants se sont engagés, à l'occasion d'une réunion de la COP26 convoquée aujourd'hui (mardi) par le premier ministre, à stopper et inverser d'ici à 2030 la disparition des forêts et la dégradation des sols. Cet engagement est adossé à un financement public et privé de près de 14 milliards de livres (16,5 milliards d'euros).

Des pays allant des forêts septentrionales du Canada et de la Russie jusqu'aux forêts tropicales du Brésil, de Colombie, d'Indonésie et de République démocratique du Congo approuveront la Glasgow Leaders' Declaration on Forest and Land Use. Ils abritent ensemble 85 % des forêts du monde, soit une superficie d'environ 33,7 millions de km².

Les forêts sont les poumons de notre planète. Elles absorbent environ un tiers du CO₂ émis chaque année au niveau mondial par la combustion des énergies fossiles, mais elles disparaissent à un rythme inquiétant. Chaque minute une surface forestière équivalant à 27 terrains de football est détruite.

Cet engagement est appuyé par la promesse d'un financement de 8,75 milliards de livres (10,3 milliards d'euros) d'argent public versé par 12 pays, dont le Royaume-Uni, sur la période 2021-2025. Ces fonds permettront de financer dans les pays émergents différentes initiatives visant par exemple à restaurer des sols dégradés, à lutter contre les incendies et à soutenir les droits des communautés indigènes.

Ces fonds seront complétés par le versement d'au moins 5,3 milliards de livres (6,2 milliards d'euros) de la part d'un secteur privé récemment



mobilisé sur ces questions. Les PDG de plus d'une trentaine d'établissements financiers – parmi lesquels Aviva, Schroders et Axa – détenant plus de 8700 milliards de dollars d'actifs (7500 milliards d'euros) s'engageront également à cesser tout investissement dans des activités liées à la déforestation.

Aujourd'hui, devant la réunion Forest & Land Use de la COP26, le premier ministre Boris Johnson devrait déclarer :

«Aujourd'hui à la COP26 les dirigeants mondiaux ont signé un accord historique pour la protection et la restauration des forêts du globe.

«Ces grands écosystèmes grouillant de vie – ces cathédrales naturelles – sont les poumons de notre planète. Les forêts font vivre des communautés, leur fournissant nourriture et gagne-pain, et absorbent le carbone que nous rejetons dans l'atmosphère. Elles sont essentielles pour notre survie même.

« Grâce aux engagements sans précédent pris aujourd'hui, nous aurons l'occasion de mettre fin à la longue période durant laquelle l'humanité s'est comportée comme le conquérant de la nature, et d'en devenir au contraire le gardien».

Le président colombien Ivan Duque a déclaré :

«La Colombie est fière d'approuver la Glasgow Leaders' Declaration on Forests and Land Use. Cette Déclaration représente l'engagement historique de nombreux pays à agir de concert afin de stopper la déforestation et la dégradation des sols au cours de la prochaine décennie.

«Jamais auparavant un si grand nombre de dirigeants, venus de toutes les régions du monde, représentant tous types de forêts, n'ont uni leurs efforts de cette façon et la Colombie est déterminée à jouer son rôle. Nous inscrivons

dans la loi notre engagement à parvenir à une déforestation zéro d'ici à 2030 – l'un des engagements les plus ambitieux d'Amérique latine – et à protéger 30 % de nos ressources terrestres et océaniques d'ici à 2030.

«Aujourd'hui nous devons travailler en partenariat avec les entreprises, le secteur financier, les petits agriculteurs, les peuples indigènes et les communautés locales pour créer les conditions permettant aux économies forestières soutenables de croître et prospérer.

Le président indonésien Joko Widodo a déclaré :

« L'Indonésie a la chance d'être le pays du monde le plus riche en carbone grâce à ses vastes forêts tropicales humides, ses mangroves, ses tourbières océaniques et ses toundras. Nous nous engageons à protéger pour les générations futures ces puits de carbone vitaux et l'ensemble de notre capital naturel.

«Nous appelons tous les pays à soutenir des orientations de développement durables permettant de renforcer les moyens de subsistance des communautés – notamment celles des peuples indigènes, des femmes et des petits propriétaires terriens».

Le Royaume-Uni consacrera 1,5 milliard de livres (1,75 milliard d'euros) sur cinq ans pour soutenir les engagements en matière de forêts, dont 350 millions de livres (410 millions d'euros) pour la protection des forêts tropicales humides d'Indonésie et 200 millions de livres (235 millions d'euros) au profit de la LEAF Coalition.

Aux côtés de onze autres donateurs, le Royaume-Uni versera également 200 millions de livres (235 millions d'euros) de contribution à un nouveau fonds d'1,1 milliard de livres (1,3 milliard d'euros) destiné à la protection du bassin de Congo. Cette région abrite la deuxième plus vaste forêt tropicale humide du monde, aujourd'hui menacée par l'exploitation

forestière industrielle, l'extraction minière et les activités agricoles.

Des gouvernements représentant 75 % des échanges mondiaux de matières premières essentielles susceptibles de menacer les forêts – comme l'huile de palme, le cacao ou le soja – adhéreront par ailleurs à une nouvelle déclaration sur le commerce des ressources forestières, des produits agricoles et des matières premières (Forests, Agriculture and Commodity Trade [FACT] Statement). Ces 28 gouvernements s'engageront dans une série d'initiatives permettant de parvenir à un commerce durable et de réduire la pression sur les forêts. Ces initiatives incluent un soutien aux petits agriculteurs et l'amélioration de la transparence des chaînes d'approvisionnement.

A l'heure actuelle près d'un quart (23 %) des émissions mondiales proviennent d'activités liées à l'utilisation des terres, comme l'exploitation forestière, la déforestation et l'agriculture. Protéger les forêts et mettre fin à l'utilisation destructive des terres est l'une des choses les plus importantes que le monde peut faire pour limiter un réchauffement climatique catastrophique tout en protégeant la vie et l'avenir des 1,6 milliard de personnes dans le monde – près de 25 % de la population mondiale – qui dépendent des forêts pour leur subsistance.

Le premier ministre norvégien Jonas Gahr Store a déclaré :

«Nous devons œuvrer à définir un meilleur cadre mondial pour les investissements climatiques. Si nous voulons respecter l'objectif de 1,5 °C», nous devons mettre fin à la disparition des forêts avant la fin de la décennie. Les pays possédant des forêts tropicales humides ont besoin d'un effort international accru et d'incitations supplémentaires pour modifier leurs stratégies d'utilisation des terres.

«La Norvège poursuivra et développera de façon importante son International Climate and Forest Initiative jusqu'en 2030, et nous sommes ravis de faire partie d'une coalition croissante de donateurs et d'entreprises qui se mobilisent pour freiner la déforestation et ouvrir la voie à une transition rurale équitable. Je suis tout particulièrement satisfait de constater que nous joignons nos forces pour faire respecter les droits des peuples indigènes et promouvoir la reconnaissance de leur rôle de gardiens des

forêts.» Amanda Blanc, PDG du groupe Aviva Plc, a déclaré :

«Protéger nos forêts et leur biodiversité est un élément fondamental de la lutte contre le changement climatique. Les établissements financiers ont un rôle central à jouer puisque nous pouvons utiliser notre influence sur les entreprises dans lesquelles nous investissons pour les inciter à adopter les meilleures pratiques. Aviva est fière de signer l'engagement à stopper la déforestation, contribuant ainsi à édifier une masse critique pour le changement. Ensemble nous pouvons réduire les risques pesant sur notre planète et sur les marchés financiers, et capitaliser sur les opportunités ouvertes par des investissements plus soutenables».

Tunziak Katan, coordinateur de la Global Alliance of Territorial Communities représentant les communautés des forêts tropicales d'Afrique, d'Amérique latine et d'Indonésie, a déclaré :

«Nous saluons l'annonce, dans le cadre de la COP26, du Joint Statement on Advancing Support for Indigenous Peoples and Local Communities qui a permis de hisser à un niveau inédit leur visibilité en tant que solution à la crise climatique.

«Dans le même temps, nous examinerons les preuves concrètes d'une transformation de la façon dont les fonds sont investis. Si 80 % de ce qui est proposé est consacré au soutien des droits à la terre et des propositions des communautés locales et indigènes, nous assisterons à un renversement spectaculaire de la tendance actuelle responsable de la destruction de nos ressources naturelles».

La journée d'aujourd'hui a vu les dirigeants mondiaux discuter avec des représentants de peuples indigènes et de communautés locales, des membres de la société civile, des philanthropes, des entreprises et des responsables du système financier.

Outre le premier ministre Boris Johnson, ont figuré parmi les intervenants : SAR le prince de Galles, le président indonésien Joko Widodo, le président colombien Ivan Duque, le président américain Joseph Biden, le président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi et la présidente de la commission européenne Ursula von der Leyen.

Source : Ambassade de Grande Bretagne en RDC

Linafoot : Willy Mandala abandonne la Renaissance du Congo !

Incroyable mais vrai, Willy Mandala n'est plus président du FC Renaissance du Congo. Le successeur de l'Evêque Pascal Mukuna, démocratiquement élu il y a deux mois et 10 jours au cours d'une assemblée générale extraordinaire et élective, a démissionné de ses fonctions dans une lettre adressée au président de la Fédération congolaise de football association (Fecofa). L'équipe de "Bana Fibo" qui ne se retrouve pas jusque-là dans cette 27^{ème} édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), devra donc tout refaire.

Dans sa lettre, Willy Mandala évoque une seule raison : des sérieux conflits au sein de l'équipe qui ne lui permettent pas de gérer la maison selon ses valeurs. L'homme de deux



Willy Mandala

mois à la tête de Renaissance du Congo remercie l'ensemble des personnes qui ont cru en lui et qui lui ont fait confiance le jour de son élection quand bien-même le

destin a aussitôt décidé autrement.

En attendant l'organisation de nouvelles élections dans un bref délai, Willy Mandala dit qu'il continue d'expédier les affaires courantes, et aussi faciliter l'organisation de ces nouvelles élections qui éliront son successeur. Il souhaite à tous les acteurs de l'équipe : joueurs, membres du staff technique et supporters une poursuite fructueuse des activités.

Au président de la FECOFA Donatien Tshimanga Mwamba, le désormais ex-président du FC Renaissance du Congo lui demande de prendre en compte sa démission pour l'actualisation de l'ensemble des dossiers qui concerne le

club.

Voici l'intégralité de sa lettre : « Messieurs les présidents, J'ai le regret d'informer par la présente l'ensemble des instances footballistiques de la République Démocratique du Congo de ma démission du FC Renaissance du Congo en tant que président, à partir de ce jour. Je me remets à l'évidence que l'environnement de désaccord dans lequel le club évolue ne me permettra pas de le gérer selon mes valeurs et objectifs fixés lors de mon élection en août 2021. Je remercie l'ensemble des personnes qui ont cru en moi lors de l'élection. Je reste bien évidemment à la disposition du comité pour permettre ma succession aux fonctions de président, et souhaite à l'ensemble des dirigeants, joueurs staff et supporters une poursuite fructueuse des activités. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette information pour l'actualisation de l'ensemble des dossiers qui concerne le club.

Veillez recevoir, Messieurs les présidents, mes plus sincères salutations ».

Pour rappel, Willy Manda avait été élu président du FC Renaissance du Congo le samedi 21 août 2021, succédant à l'Evêque Pascal Mukuna à la tête de cette équipe depuis 7 ans. Et lui n'a fait que deux mois.

Il laisse l'équipe à la 17^{ème} place avec 3 points en 5 matches joués, dont trois nuls et 2 défaites.

EG

Eliminatoires Qatar 2022 26 Taifa Stars sélectionnés en prévision du match contre les Léopards



Kim Poulsen

La loterie de qualification des Léopards de la RDC au prochain tour des éliminatoires de la Coupe Qatar 2022 se joue dans 9 jours. Exactement, c'est le résultat du match Tanzanie-RDC du jeudi 11 novembre prochain, qui déterminera si les Léopards pourraient continuer à espérer d'aller aux barrages ou pas. Un match de tous les enjeux pour les Léopards qui n'ont besoin que de la victoire, rien que la victoire. Alors que la Tanzanie jusque-là, première du groupe J avec 7 points, a lui aussi besoin d'une victoire pour bien négocier sa qualification à la 6^{ème} et dernière journée à

Antananarivo devant le Madagascar.

C'est dans ce sens que le sélectionneur des Taïfa Stars, Kim Poulsen, a dévoilé lundi, une liste de 26 joueurs convoqués en prévision de ce match contre les Léopards de la RDC, qui se jouera au stade Benjamin Mkapa, à Dar-es-Salam, pour le compte de la 5^{ème} journée Groupe J.

Pour ce match très décisif, le technicien anglais ne s'est appuyé que sur les joueurs locaux, ceux-là qui font la beauté de la Ligue Kuu Bara, le championnat tanzanien. Ils sont au total 23 joueurs locaux, dont 9 du Simba SC, 5 du Young Africans, 3 joueurs d'Azam FC, 1 du Polisi

Tanzanie, 1 du Kmc, 1 du Kagera Sugera, 1 du Biashara United, 1 du Coastal Union et 1 du Namungo. Les trois expatriés qui viendront en renfort ne sont autre que : Simon Msuva de Wydad Casablanca du Maroc ; Novatus Dismas de Maccabi Tel-Aviv en Israël, et la star de l'équipe, Mbwana Ali Samatta d'Antwerp en Belgique. Ce dernier était le grand absent au match allé contre la RDC, disputé au TP Mazembe, à Lubumbashi (1-1).

Le sélectionneur des Léopards de la RDC, l'Argentin Hector Cuper qui n'a pas encore dit son dit son dernier mot, garde encore sa liste secrète.

EG

Linafoot : V.Club bat Rangers 3-1, Etoile du Kivu accroche DC Motema Pembe 0-0



Requiem pour la Paix à l'Est de la RDC **Les victimes expriment leur douleur à travers les arts à Kinshasa**

Ils sont venus de Goma, Bukavu, Kinshasa et d'autres coins de la partie Orientale pour témoigner les réalités vécues pendant la guerre de l'Est de la République Démocratique du Congo. Tous ne sont pas artistes. Mais, ils ont été coachés et initiés dans l'art pour mieux présenter la situation devant les autorités congolaises ainsi que la communauté internationale à Kinshasa, siège des Institutions. Tout est bien qui finit bien. Voilà en substance, ce qu'on peut retenir de la 2^{ème} édition du Requiem pour la paix en République Démocratique du Congo dont les rideaux sont tombés, le 29 octobre 2021, au Centre culturel Collège Boboto, dans la commune de la Gombe. A la fois culturelle et historique, les différentes chorales composées des vocalistes (filles et garçons) sélectionnés à Kinshasa, Goma et Bukavu ont présenté des spectacles basés sur des thèmes consacrés à la paix, à la réconciliation et à l'espoir.

Très forts et pertinents, des différents discours avec des messages sous formes de plaidoyers ont été prononcés, à cette occasion, par les éminentes personnalités (diplomates, sociétés civiles et gouvernement...) présentes dans la salle Boboto.

Pour sa part, la Directrice de l'initiative UWEZO AFRICA et

organisatrice du Requiem pour la Paix, Mme Douce NAMWEZI, a souligné l'importance d'organiser cette activité à Kinshasa. Elle estime que l'objectif est de faire porter un message de paix, de cohésion nationale et de réconciliation à travers la culture et les chansons qui est une des valeurs africaines pour pleurer les morts. « C'était un moment de recueillement et de partage par rapport à l'identité congolaise marquée par ces 25 ans des tueries et des massacres dans la partie Est de la République. Nous voulons une prise de conscience collective de tous les congolais et congolaises par rapport à l'importance de connaître nous-mêmes notre histoire et d'être en mesure de la raconter et à la pertinence de pouvoir porter haut la voix de toutes ces personnes qui sont mortes afin que justice soit faite. Il est temps de panser les blessures de tant d'années des atrocités et de rendre justice aux âmes qui continuent à chercher les repos des atrocités», a déclaré Mme NAMWEZI.

Sur le plan artistique, les victimes ou témoins des tueries vont s'exprimer et partager leurs douleurs devant le public à Kinshasa pour réclamer une justice internationale. Le Requiem pour la Paix a été une occasion d'exhumer l'histoire et les réalités qui se sont passées à Béni, Bukavu, Ituri, Goma et tant d'autres territoires laminés par la



Douce Namwezi, Directrice UWEZO AFRICA

guerre. Ils ont exhibé des spectacles de chants, danses et contes attrayants et expressifs dont l'âme touche et interpelle

l'assistance. «Il était important pour ces victimes qui ont vécu la guerre à l'Est, de hausser le ton. On ne

peut pas garder silence par rapport au génocide congolais. Nous ne voulons pas que le silence des victimes soit considéré comme une complicité dans cette situation qui prévaut depuis plus d'une décennie dans la région de l'Est du Congo», a déclaré Remy Kasindi, un membre de la Société civile de Goma.

Évidemment, renseigne-t-on, cette rencontre a pour objectif de servir de devoir d'histoire, de mémoire et, voire, de devoir de justice en mettant ensemble jeunes, vieux, femmes et hommes, qui partagent une même douleur et un même souvenir du deuil lié à des pertes d'êtres chers. « Vous avez suivi des spectacles dans différentes langues (Swahili, lingala, français, anglais, Italien) pour dire que les massacres à l'Est concernent tous les congolais et surtout la communauté internationale. On doit cesser de penser que c'est une affaire des habitants de l'Est », fustige-t-il. Rappelons que Requiem pour la Paix en RDC a été créée par l'ONG UWEZO AFRIKA INITIATIVE en partenariat avec l'archevêque de Bukavu, François Xavier Maroy, le prix Nobel de la paix 2018 Denis Mukwege, la Coopération Suisse et bien d'autres acteurs et actrices locaux, nationaux et internationaux.

Jordache Diala

Saluant le soutien de la Première Dame aux artistes **La styliste Lydie Okosa plaide pour la mise en place de la politique culturelle en RDC**

La problématique de l'économie de la culture en République Démocratique du Congo reste une question fondamentale qui préoccupe au plus haut point les acteurs et professionnels du secteur culturel et artistique.

Lydie OKOSA, formatrice et styliste modéliste professionnelle réputée à Kinshasa grâce à sa marque vestimentaire "LOK STYLE", n'est pas restée indifférente sur ce sujet pertinent qui nécessite une table ronde entre les décideurs politiques, les acteurs et opérateurs culturels congolais.

Mme Lydie OKOSA qui soutient la mise en place d'une politique culturelle adaptée aux contextes congolais, a réagi par rapport à une publication postée dans les réseaux sociaux par un journaliste-influenceur sur la prise en charge médicale par la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi (FDNT), de l'artiste comédien congolais Yandi Mosi, terrassé par la maladie depuis plusieurs semaines.

Premièrement, elle a salué l'intervention de la Première Dame de la République qui est

venue au chevet de cette célébrité du monde artistique congolais.

Par contre, la patronne de "LOK STYLE" estime que la FDNT ne viendra pas toujours à la rescousse des artistes. Etant artiste professionnelle et opératrice culturelle, elle dénonce que les créateurs congolais soient abandonnés par l'Etat et deviennent des laissés-pour-compte alors que leurs œuvres artistiques génèrent des millions de dollars en terme des droits d'auteurs qui sont censées être protégées et gérées par l'Etat.

Réfléchissant à haute voix, la styliste Lydie OKOSA juge aberrant que les artistes continuent à quémander auprès des tierces personnes pour subvenir à leurs besoins au quotidien.

Pour la créatrice de mode, la mise en place d'une bonne politique culturelle constitue l'une des solutions majeures à cette situation précaire des artistes. Une loi sur les principes fondamentaux de la culture va réglementer le secteur et permettre au pays d'organiser



Lydie Okosa, Styliste-modéliste congolais

l'économie de la culture aux profits des créateurs des œuvres de l'esprit et tout ce qui les entourent.

« Cette politique culturelle éviterait que les créateurs soient

perçus comme des mendiants. Hormis la prise en charge de leur santé physique, ils sont soumis à des obligations financières en tant que parents, époux, beaux-fils, tontons, frères, chrétiens,

etc. La Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi (FDNT) ne pourra pas être en mesure à elle seule, de financer cette liste d'obligations pour tous les artistes comédiens. Et n'oublions pas qu'à côté des artistes comédiens, il y a aussi les musiciens, les plasticiens, créateurs de mode qui ne sont pas épargnés par cette conjoncture économique », a renchéri Mme Lydie OKOSA.

Toutefois, la styliste souligne que le geste de la FDNT est louable mais son action devrait être renforcée par une bonne politique culturelle qui mettra en évidence une industrie culturelle créative bien encadrée et susceptible de donner un sens à la perception des droits d'auteur congolais. D'autant plus que leurs œuvres sont consommées en RDC et au-delà de nos frontières. « La diversification de l'économie de la RDC passe par une prise de conscience de la valeur économique des productions ou œuvres artistiques. Ainsi le Congo sera très fort », a-t-elle plaidé.

Jordache Diala

Le Rasoir

Aisselles d'Albatros !

A l'Union sacrée, alors que Moïse Katumbi continue encore à consulter aussi bien à Kinshasa qu'à Lubumbashi, son terreau, les lignes bougent.

Delly Sesanga claque la porte et réclame un consensus. Cette voix, quoiqu'elle puisse être minoritaire à ce stade, fait retentir la sonnette d'alerte pour une majorité constituée sur les débris de l'ex-coalition FCC-CACH. Et surtout que dès les débuts, dans sa vision consistant à tout déboulonner, Félix Antoine Tshisekedi avait besoin, pour toute la législature, de replâtrer toutes les fissures pour se présenter, le moment venu, à l'horizon 2023, en rangs serrés.

C'aura été également la même chose du côté de deux églises, aujourd'hui marginalisées et renvoyées à l'index des affaires de la CENI dont elles récuse, depuis le lancement des tractations, la désignation, l'entérinement, l'investiture par ordonnance présidentielle et, même, la prestation de serment ainsi que la passation des fanions des commandements entre ce dernier et Cornélie Nangaa Yobeluo, son prédécesseur, à la tête de cette principale institution d'appui à la démocratie.

Tous ces fatras constitués des frustrations, une fois mis en ensemble, peuvent, à la longue, constituer une véritable écharde sous les pieds des ambitions de Félix Tshisekedi, telles qu'il n'a cessé de les exprimer à maintes reprises, en cherchant, quel que soit le schéma, à remplir.

Les autres, loin s'en faut, c'est-à-dire, les opposants devenus traditionnels parmi lesquels l'on peut, naturellement, compter le duo Fayulu et Muzito se sont déjà mis sur le front de la contestation électorale, alors que Kadima n'a pas encore mis en bouche sa propre feuille de route, ni son propre chronogramme.

Dans un contexte où généralement, l'on recourt aux infrastructures en termes d'écoles de ces deux églises ainsi que d'autres supports techniques et humains, pour la tenue des élections, comment l'actuelle CENI dirigée par Kadima va-t-elle s'en sortir dans certaines parties reculées du territoire où seules, ces deux églises-là sont propriétaires des édifices devant abriter, ne serait-ce que pour quelques temps, les kits et agents électoraux ? A ceux-là, la fronde en perspective, même si elle tarde encore mais, elle finira par éclater, le jour où Katumbi et le reste de ses ouailles chercheront, eux aussi, à se dévoiler sur ce qu'ils pensent de la suite.

En face, la grogne du FCC et de tous les acteurs clés de la société civile n'est, toutefois, pas à négliger.

Donc, dans tous les sens, la nausée monte chaque jour davantage. Les idées hybrides aussi. Si bien qu'à tout moment, la classe politique congolaise, dans son format actuel, sent les aisselles d'albatros.

Elle fait peur... Elle fait fuir... Bref, ses faits et gestes deviennent suffocants, même aux nez des Zorros. Car, tous les jours, les perspectives d'une paix durable s'étiolent.

LPM

Après l'Union sacrée Envol : une fronde ouverte contre Delly Sesanga !

***Au sein du parti «Envol» du Député National Delly Sesanga Hipungu, les cadres sont divisés au sujet du départ de ce dernier de l'Union Sacrée de la Nation, lequel départ a été publiquement annoncé le 1^{er} Novembre 2021 dernier à travers la presse. Ce départ très attendu depuis plusieurs mois par les observateurs de la politique congolaise a été suivi des réactions des membres et cadres du parti. Comme il fallait s'y attendre, trois hauts cadres, et pas les moindres, ont sonné la charge. Ils se sont aussitôt désolidarisés du Président Delly Sesanga.**

Il s'agit du Secrétaire Général du parti, Honorable Jean-Marc Mabindi, élu de Watshia, du Secrétaire Général Adjoint, Honorable Simon Mulamba Mputu, élu du Territoire de Tshikapa, et de la Secrétaire Générale Adjointe, Mme Séraphine Kilubu, Vice-Ministre de la Défense Nationale. Ainsi, sur les trois Députés Nationaux d'Envol dont le Président Delly Sesanga, deux ont refusé de le suivre pour



rester en adéquation avec leur conscience et au nom du principe selon lequel le mandat du Député National n'est plus impératif dans notre pays. En conséquence, les Honorables Jean-Marc Mabindi et Simon Mulamba Mputu ainsi que la Vice-Ministre Séraphine Kilubu restent et demeurent membres

à part entière de l'Union Sacrée de la Nation du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo en vue de l'accompagner dans la matérialisation de sa vision. Dans leur ferme position contre la décision du Président Delly Sesanga qui est actuellement isolé, ils ont été rejoints par les Députés

provinciaux d'Envol. Du fait que la goutte qui a fait déborder le vase, c'est l'investiture du nouveau Bureau de la CENI par le Chef de l'Etat, la base d'Envol, à travers ces trois hauts cadres, a tourné le dos à son Président National.

Elle exhorte d'ailleurs la nouvelle équipe de notre Centrale Électorale d'organiser des élections libres, démocratiques, transparentes et crédibles dans les délais constitutionnels.

Il y a lieu de citer, parmi ces élus nationaux qui ont refusé d'emboîter les pas de Delly Sesanga, l'Honorable Simon Mulamba Mputu qui a battu campagne pour le candidat Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo en 2018.

Membre du Bureau Politique de «Ensemble pour le Changement», il n'a pas soutenu le porte-étendard de Lamuka, monsieur Martin Fayulu Madidi.

Comme on le voit, la désignation de nouveaux Membres de la CENI continue de faire des victimes dans la pauvre opposition congolaise.

**Jean Kabeya Mudiela
Ndungu/CP**

Enjeux climatiques de l'heure COP26 : Félix Tshisekedi appelle à la protection du patrimoine climatique de la RDC

Intervenant à la tribune de la 26^{ème} Conférence des parties pour l'amélioration du climat, la COP26, le Chef de l'Etat congolais et président en exercice de l'Union africaine, Félix Tshisekedi a lancé, mardi 2 novembre 2021, un appel aux leaders mondiaux réunis à Glasgow, en Ecosse, à mettre en œuvre les ressources nécessaires en vue de la protection du patrimoine naturel de la RDC qui constitue une solution incontournable à la crise climatique que traverse la planète.

«La République Démocratique du Congo, mon pays, avec ses massifs forestiers, ses tourbières et ses ressources en eau et en minerais stratégiques, se présente comme un pays solution à la crise climatique. C'est pourquoi, j'appelle les



leaders et décideurs du monde entier à agir ensemble, main dans la main afin que nous puissions protéger ce patrimoine naturel essentiel à la survie de l'humanité», a déclaré Félix Tshisekedi à la tribune de la COP26.

Le bassin du Congo contient la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, qui est cruciale pour la régulation du climat

mondial. Et, additionnant les forêts – les tourbières – et autres réserves en carbone que renferme le Bassin du

Congo, tous les points de vue s'accordent qu'il s'agit là du deuxième poumon de la planète.

Des estimations récentes suggèrent que le bassin du Congo séquestre plus de 60 milliards de tonnes de carbone, bien plus que toutes les forêts tropicales de l'Amazonie et de l'Asie réunies. Une étude de plus qui démontre l'impact stratégique qu'incarne le bassin du Congo en général, et de sa partie se trouvant en RDC en particulier, comme l'a peint le Président de la RDC.

Peter Ngoyi

A force de remettre à plus tard, la vie nous dépasse.



Sèneque

www.citation-celebre.com